

GENÈVE, UNE VOCATION INTERNATIONALE

Comprendre le rôle de Genève dans la coopération internationale

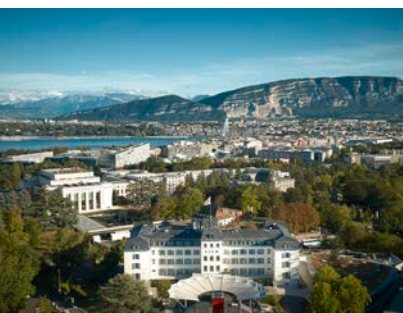




TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	2
INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
Écosystème international de Genève	3
Définitions	3
Esprit de Genève	4
Neutralité et savoir-faire diplomatique suisses	4
Activité en classe : Débat sur la neutralité	6
GENÈVE, TERRE D'ACCUEIL	9
Genève protestante	9
GENÈVE, LIEU PROPICE AU DÉVELOPPEMENT DU DROIT	11
Henri Dunant et le mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	11
Conventions de Genève	12
Comité international de la Croix-Rouge (CICR)	12
Arbitrage de l'Alabama	13
Activité en classe : Parcours du prisonnier de guerre Hugo Pratt	14
GENÈVE, CAPITALE DE LA GOUVERNANCE MONDIALE	17
Société des Nations (SDN)	17
Organisation internationale du travail (OIT)	18
Ecole internationale (Ecolint)	19
Institut des hautes études internationales (IHEID)	19
La Déclaration de Genève	20
Bureau international de l'éducation (BIE)	20
Activité en classe : Quelle serait votre Déclaration de Genève ?	21
GENÈVE, CENTRE GLOBAL DE COMPÉTENCES TECHNIQUES	23
Siège européen des Nations Unies	23
GATT et Organisation mondiale du commerce (OMC)	24
Organisation internationale de normalisation (ISO)	25
Organisation mondiale de la santé (OMS)	26
Union internationale des télécommunications (UIT)	27
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR)	28
Organisation météorologique mondiale (OMM)	29
Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN)	30
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)	31
Activité en classe : Quiz	32
GENÈVE, MOTEUR INNOVANT POUR LA COOPÉRATION INTERNATIONALE	35
World Economic Forum (WEF)	35
Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)	35
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme (UNHCDH)	36
Alliance mondiale pour le vaccin (GAVI) et le Fonds Mondial	37
Geneva Science Diplomacy Anticipator (GESDA)	38
La Genève internationale de demain	38
Activité en classe : Simulation d'une conférence de presse sur la régulation de l'IA	40
DES ACTEURS QUI S'ENGAGENT POUR LA GENÈVE INTERNATIONALE	42
SOURCES ET LISTE DES ACRONYMES	44

INTRODUCTION

Accueil des Réformés d'Europe, naissance du Comité international de la Croix-Rouge et de la première Convention de Genève, arbitrage de l'Alabama, Société des Nations et ONU, ont conféré à notre pays une véritable vocation internationale. Du commerce à la paix, de l'action humanitaire à la science, de la santé à la propriété intellectuelle, en passant par l'environnement, les droits humains et les télécommunications, Genève rassemble des pôles d'expertise répondant à tous les enjeux du monde. Normes de tests d'efficacité des crèmes solaires, accès à internet, transactions par carte, alertes météo, ce qui se décide chaque jour à Genève impacte le quotidien de tous les habitants de la planète.

Cette Genève dite internationale, composée d'organisations internationales, d'ONG, de missions permanentes, ou encore d'institutions de recherche, constitue un outil précieux pour la politique étrangère de la Suisse et positionne le pays comme un interlocuteur de choix pour les questions internationales.

Le présent dossier accompagne la bande dessinée *Code critique* publiée aux éditions Helvetiq et apporte des informations complémentaires sur le rôle international de Genève. D'où vient-il ? A quoi sert-il concrètement ? Pourquoi est-il important pour nous en tant qu'individu, pour la Suisse, mais surtout pour le monde ? Loin d'être exhaustif, ce dossier définit ce qu'on entend par Genève internationale et offre un aperçu sur ses origines historiques, sur le travail des principales organisations internationales qui la composent et sur sa capacité d'évolution. Car loin d'être statique, la Genève internationale se renouvelle pour répondre aux enjeux auxquels le monde fait face.

Ce dossier s'adresse aux enseignant-es du secondaire I et II pour approfondir certains thèmes portés par la bande dessinée. Chaque chapitre peut être traité indépendamment et propose une activité en classe, sous la forme de quiz, de création ou de débats avec les élèves. La Genève internationale est un thème qui peut être traité de manière transversale avec les élèves : elle permet d'aborder le droit, l'économie, la citoyenneté, la philosophie, la géographie ou encore l'histoire.

Des ateliers animés par la Fondation pour Genève et la Fondation Eduki peuvent être organisés en classe ou dans les locaux qu'elles occupent au cœur de la Genève internationale. Ils portent sur les thèmes suivants :

1. L'IA, le monde et moi
2. Genève, centre de coopération internationale

Plus d'informations disponibles ici :

<https://www.fondationpourgeneve.ch/accompagnement-bd/>

INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'ÉCOSYSTÈME INTERNATIONAL DE GENÈVE



186

missions diplomatiques
permanentes auprès des Na-
tions Unies en 2026



42

organisations internationales
à Genève en 2026



> 490

organisations
non-gouvernementales
(ONG) à Genève en 2026



6'570

réunions internationales
se sont tenues depuis
Genève en 2023

DÉFINITIONS

Organisation internationale

Une organisation internationale est une association d'États créée par un traité international afin de coopérer dans un ou plusieurs domaines (politique, économique, social, humanitaire, etc.). Elle possède des organes propres (comme une assemblée, un secrétariat, un conseil, etc.) pour fonctionner, et une personnalité juridique internationale. Cela signifie qu'elle a la capacité d'agir en son nom (conclure des accords, intenter une action en justice, etc.), qui est distincte de celle de ses États membres.

Exemples : Organisation des Nations Unies (ONU) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS)

Organisation non gouvernementale (ONG)

Une organisation non gouvernementale (ONG) est une association privée, indépendante des gouvernements, qui agit sans but lucratif pour aider les populations ou défendre des causes. Les ONG sont créées par des citoyens (et non par des États) et peuvent agir dans plusieurs pays. Certaines collaborent avec de grandes organisations. Plus de 6'400 ONG disposent par exemple d'un statut consultatif auprès de l'ONU (ECOSOC).

Exemples : Médecins Sans Frontières, Greenpeace, Amnesty International

Mission permanente

Une mission permanente est la représentation officielle d'un pays auprès d'une organisation internationale, comme l'ONU. Ces missions ont été formellement créées par la Convention de Vienne de 1961. Leur rôle est de représenter le pays, de participer aux réunions et négociations de l'organisation et de défendre les positions de leur gouvernement. Certains pays non membres ou organisations intergouvernementales peuvent aussi avoir un statut d'observateur, ce qui leur permet de suivre les travaux de l'ONU, sans pouvoir toutefois voter.

Exemple : la Mission Permanente de la Suisse auprès de l'ONU et des autres organisations internationales à Genève a été ouverte en 1966 et représente le Département fédéral des affaires étrangères.

Traité / Convention

En droit international, les mots « traité » et « convention » désignent des accords écrits conclus entre des États (ou parfois des organisations internationales) qui visent à créer des droits et des obligations entre les parties. Ils constituent une source principale du droit international. Dans le langage courant, le mot « traité » est souvent employé pour les accords les plus solennels (traité de paix, de frontière, d'amitié...), tandis que le mot « convention » est plutôt utilisé pour les accords multilatéraux importants, souvent négociés dans le cadre d'organisations internationales.

Exemples : Convention de Genève de 1949, Traité de Versailles

Etat-hôte

L'expression « État hôte » désigne le pays dont le territoire accueille soit le siège d'une organisation internationale (ou l'un de ses bureaux), soit une réunion officielle, ou une conférence d'une organisation internationale.

Exemple : La Suisse est l'État hôte de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG)

Multilatéralisme

Le multilatéralisme désigne une action collective coordonnée entre au moins trois États, conscients qu'il est dans leur intérêt de travailler ensemble pour résoudre des problèmes qu'ils ne pourraient résoudre seuls.

L'ESPRIT DE GENÈVE

L'Esprit de Genève est un ensemble de valeurs d'humanisme, de justice sociale et d'indépendance portées par différentes personnalités historiques, auteurs et organisations internationales liés à Genève, mis en avant dans un ouvrage du genevois Robert de Traz en 1929.

Genève, haut lieu de la gouvernance mondiale, représente des valeurs d'ouverture au monde qui prennent racine dès le 16^e siècle lorsque de nombreuses populations protestantes viennent s'y réfugier. La création du Comité international de la Croix-Rouge et la signature de la 1^{ère} Convention de Genève en 1864 posent les fondements du droit humanitaire et donnent alors une véritable vocation internationale à Genève. Cet Esprit de Genève continue de se manifester avec l'accueil d'organisations internationales, la tenue de rencontres diplomatiques de haut niveau et un engagement dans la promotion du dialogue et de la paix.

« À bien des égards, Genève incarne les valeurs défendues par les Nations Unies: un carrefour de tolérance, de paix et de démocratie ; un lieu de rencontre des langues, des religions et des cultures, de la société civile, des secteurs privé et public – en somme, de l'humanité dans toute sa diversité ».

Kofi Annan
ancien Secrétaire général
des Nations Unies

LA NEUTRALITÉ SUISSE

La Suisse a choisi de rester neutre au lendemain de la bataille de Marignan en 1515, mais c'est en 1815 lors du Congrès de Vienne que la neutralité suisse est formellement reconnue au niveau du droit international public. La neutralité suisse est :



librement choisie

On peut donc y renoncer si cela s'avère nécessaire pour la sauvegarde des intérêts nationaux



permanente

Elle n'a pas de durée prédéfinie dans le temps



armée

L'État neutre doit être en mesure de défendre son territoire en cas d'invasion extérieure

La neutralité d'un État se fonde sur le **droit de la neutralité** et sur la **politique de neutralité**.

La Suisse est membre de l'ONU depuis 2002. Le Conseil de sécurité de l'ONU peut prendre des mesures qui sont contraignantes pour tous les membres. Ceci n'est toutefois pas contraire à la neutralité de la Suisse, car le Conseil de sécurité agit sur mandat de la communauté des États pour restaurer la paix et la sécurité internationales. C'est cette notion qui permet à la Suisse de faire une pesée des intérêts et adapter sa politique de neutralité afin de suivre des sanctions internationales contre un État qui aurait violé le droit international.

→ Le **droit de la neutralité** est l'ensemble des règles de droit international public que les États neutres et les États belligérants sont tenus de respecter en cas de conflit armé international. Le droit de la neutralité a été codifié dans les Conventions de La Haye de 1907, que la Suisse a ratifiées en 1910. Il s'agit des seuls accords internationaux régissant le droit de la neutralité, qui évolue selon le droit coutumier. Ils imposent à l'État neutre de ne participer à aucun conflit armé international et de ne pas mettre de troupes ou son territoire à la disposition des parties belligérantes. Ces dernières sont pour leur part tenues de respecter l'inviolabilité du territoire de l'État neutre. Le droit de la neutralité exclut donc de faire partie d'alliances militaires impliquant un devoir d'assistance réciproque, comme l'OTAN.

CAS CONCRET

Lors de l'attaque des États-Unis contre l'Irak en 2003 sans mandat du Conseil de sécurité de l'ONU, la Suisse a appliqué le droit de la neutralité. Elle a interdit aux parties belligérantes de survoler son territoire sauf pour les vols humanitaires. Elle a interdit l'exportation de matériel de guerre aux États impliqués dans le conflit. Selon le droit de la neutralité, les entreprises privées suisses peuvent techniquement commercer avec des parties au conflit, mais les exportations de matériel de guerre sont soumises à un régime d'autorisation étatique. Ceci permet à l'État d'éviter que du matériel de guerre fabriqué en Suisse ne soit utilisé dans le cadre du conflit.

→ La **politique de neutralité** est l'ensemble des mesures qu'un État neutre prend pour assurer la crédibilité et l'efficacité de sa neutralité. La Suisse est donc libre de l'adapter en tenant compte de ses intérêts en matière de politique internationale et de sécurité. Outre les droits et devoirs prescrits par le droit international, la politique de neutralité tient compte des intérêts nationaux, de la situation internationale ainsi que de l'histoire et de la tradition du pays. La neutralité n'est donc pas un statut rigide. La Suisse l'applique avec souplesse selon le contexte international et la situation intérieure du pays, en vue de préserver son indépendance, sa sécurité et sa prospérité.

CAS CONCRET

Fin février 2022, la Russie a attaqué militairement l'Ukraine. La Russie a ainsi violé les normes élémentaires du droit international. Le Conseil fédéral a repris les sanctions de l'Union européenne à l'encontre de la Russie. Lors de ce choix, il a tenu compte du droit de la neutralité et de la politique de neutralité ainsi que des aspects de politique étrangère et d'économie extérieure.

Grâce à sa neutralité, à sa tradition humanitaire, à son expérience et à son savoir-faire diplomatique, la Suisse jouit d'une crédibilité élevée dans la promotion de la paix. Cette image a contribué à positionner notre pays comme un lieu idéal pour l'accueil des organisations internationales.

Mais le monde dans lequel nous vivons évolue. Les crises et les conflits ont radicalement changé de nature au cours des dernières décennies et ne surviennent désormais plus uniquement entre États. Cette évolution soulève des questions sur le droit de la neutralité, qui n'est pas adapté aux nouveaux types de conflits, comme les conflits internes ou encore les cyberattaques, lesquels ne suivent pas une logique territoriale.

En savoir plus sur la neutralité

La neutralité de la Suisse
Confédération suisse, DFAE



Neutralité : que fait la Suisse en cas de guerre ?
Article du 20 mai 2025 de Swissinfo



La neutralité suisse
Ressources vidéos, actualités, quizz de la RTS



LE SAVOIR-FAIRE DIPLOMATIQUE SUISSE

En tant que nation neutre, la Suisse cultive une longue tradition de savoir-faire diplomatique et d'intermédiaire discret. La Suisse offre son soutien à des pays en conflit via ce qu'on appelle les «bons offices», où elle joue le rôle de médiateur entre deux États opposés. La Suisse a par exemple représenté les intérêts américains auprès de l'Iran et de Cuba, et assuré la médiation lors de discussions entre la Turquie et l'Arménie, qui ont mené aux protocoles de Zurich en 2009. Elle accueille également des réunions de haut niveau entre dirigeants en offrant un espace de dialogue sûr et neutre, parfois en secret loin des regards médiatiques. Elle a par exemple accueilli un sommet entre le président américain Ronald Reagan et le dirigeant soviétique Mikhaïl Gorbatchev en 1985 à la fin de la Guerre froide et plus récemment en 2021 un sommet entre le président américain Joe Biden et le président de la Russie Vladimir Poutine.

« La diplomatie est multidimensionnelle, elle ne se déroule pas exclusivement sur le tapis rouge, dans le cadre de conférences ou lors de réceptions. La diplomatie se mène avant, pendant et après les négociations. La diplomatie crée des relations et des liens; elle peut éviter des conflits et jouer un rôle de médiation lorsque les parties ne se parlent plus. La diplomatie n'est jamais statique. »

Ignazio Cassis
Conseiller fédéral, chef du DFAE

Les processus diplomatiques dans lesquels la Suisse est engagée sont menés par le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE). Dès 1848 lors de la création de l'Etat fédéral, un Département politique fédéral (DPF, aujourd'hui DFAE) en charge de la politique étrangère est constitué, d'abord avec peu de moyens. L'adhésion de la Suisse à la Société des Nations en 1920 contribuera à développer ses activités.

DÉBAT EN CLASSE

Pour ou contre la neutralité de la Suisse ?

Durée : environ 1h

Public : Classes du secondaire I et II

Matières conseillées : citoyenneté, droit, géographie, philosophie

Objectifs pédagogiques

- Développer les compétences d'argumentation (formuler une thèse, la justifier, répondre à des objections)
- Exercer l'écoute active et la prise de parole régulée
- Introduire une réflexion critique sur un thème citoyen
- Favoriser la coopération et le respect dans un débat
- Aider les élèves à distinguer opinion personnelle et argumentation

I. Présentation du thème

L'enseignant-e présente la notion de neutralité suisse et le questionnement qui sera débattu.

II. Rappel des règles

Qu'est-ce qu'un débat ?

Un débat est une discussion structurée au cours de laquelle les participants exposent et confrontent leurs arguments sur une question précise. Chacun présente son point de vue, écoute activement les autres et répond de manière argumentée. L'objectif est d'examiner différentes perspectives, de clarifier les enjeux et de développer une réflexion collective.

Un débat n'est pas une confrontation conflictuelle, ni un échange dominé par les interruptions, les attaques personnelles ou les prises de position émotionnelles non argumentées. Ce n'est pas non plus une lutte pour imposer son opinion, mais un exercice d'analyse, d'écoute et de justification rationnelle.

Les règles suivantes sont présentées aux élèves :

- Écouter sans interrompre
- Respecter chaque personne, même en cas de désaccord
- Critiquer les idées, non les individus
- Utiliser un ton calme et des propos appropriés
- Attendre la prise de parole pour intervenir

III. Répartition des rôles et organisation

Groupe A : « Pour la neutralité »

Groupe B : « Contre la neutralité »

Groupe C (3-4 personnes) : les « observateurs-modérateurs » qui :

- observent le déroulement du débat (qualité des arguments, respect des règles, dynamiques d'échange)
- gèrent strictement le temps de parole (2-3 minutes par intervention)
- distribuent la parole et assurent le bon déroulement des tours
- maintiennent la pertinence des interventions (pas d'attaques personnelles, pas de hors-sujet, pas de répétitions inutiles)

IV. Préparation des arguments

Chaque groupe dispose de 20 minutes pour préparer une argumentation solide.

- Établir une liste d'arguments
- Associer à chaque argument un exemple, une justification ou une illustration
- Anticiper les arguments du groupe adverse et préparer des réponses
- Désigner pour la phase 2 du débat dédiés aux échanges d'arguments (voir ci-après) :
2 répliquants (poseront des questions) et 2 dupliquants (réaffirmeront les positions)



Comment construire un argument : La chaîne des pourquoi

La chaîne des pourquoi est une méthode simple pour renforcer un argument en allant chercher, étape par étape, la raison qui le justifie.

EXEMPLE

Idée

Il est important de protéger les océans.

Pourquoi ?

Parce qu'ils abritent une grande partie de la biodiversité mondiale.

Pourquoi est-ce important ?

Parce que la biodiversité maintient l'équilibre des écosystèmes.

Pourquoi cela nous concerne ?

Parce que ces écosystèmes fournissent de l'oxygène, de la nourriture et régulent le climat.

V. Déroulement du débat

PHASE 1 : EXPOSÉS INITIAUX (environ 10 min)

Chaque groupe expose à tour de rôle ces réflexions et arguments principaux. Chaque groupe dispose de 5 minutes. Pendant cette phase, le groupe non-orateur écoute sans intervenir et note les idées importantes. Les observateurs-modérateurs veillent au respect du cadre et peuvent rappeler les règles si nécessaire.

PHASE 2 : ÉCHANGE (environ 10 min)

Durant cette phase, les groupes échangent de manière structurée. Chaque échange comprend une réplique de 2 min (objection) suivie d'une duplique de 2 min (réponse). Le nombre d'échange dépend du temps à disposition de l'enseignant.

Le groupe répliquant doit :

- Formuler une objection claire ou une demande de précision sur l'argument du groupe adverse
- Mettre en évidence un point faible, un manque, une contradiction ou un élément à clarifier
- Poser une question ou une critique ciblée, fondée et respectueuse

Le groupe dupliquant doit :

- Répondre directement à l'objection posée
- Clarifier, préciser ou renforcer son argument grâce à une justification supplémentaire
- Corriger une interprétation erronée si nécessaire
- Accepter une nuance tout en montrant en quoi l'argument central reste valide

PHASE 3 : CONCLUSION COLLECTIVE (10 à 15 min)

1. Les observateurs-modérateurs :

- Donnent un retour sur la dynamique du débat
- Identifient les arguments les plus solides
- Désignent l'équipe la plus convaincante

2. Discussion guidée par l'enseignant-e autour de questions telles que :

- Quels arguments ont été les plus convaincants ?
- Certains élèves ont-ils modifié leur point de vue ?
- Quels aspects restent à éclaircir ?
- La neutralité devrait-elle évoluer dans le contexte international actuel ?



GENÈVE, TERRE D'ACCUEIL

GENÈVE PROTESTANTE

Genève incarne une ouverture au monde historique qui, liée à celle de la Suisse, la « prédestinait » à devenir le centre du multilatéralisme qu'elle représente aujourd'hui.

Dès le Moyen-Âge, elle accueille, en raison de sa situation géographique centrale, des foires internationales où des commerçants de toute l'Europe viennent vendre leurs produits. Cette ouverture au monde extérieur se confirmera ensuite dès le moment de **la Réforme**. La ville devient en effet protestante en mai 1536 et accueillera Jean Calvin, un protestant ayant fui la France en raison de sa défense des idées réformistes. Il sera chargé d'instaurer la nouvelle Église à Genève et édictera des règles très strictes, dont l'interdiction de porter des bijoux et ornements. Il étendra son influence sur tous les domaines politiques, économiques, sociaux et administratifs. Sous son autorité, Genève va alors être érigée au rang de Rome protestante.

L'ancrage théologique à Genève se renforcera encore en 1559, lorsque l'Académie de Genève est créée à l'initiative de Jean Calvin et de Théodore de Bèze, un autre réformé français. Cette institution d'abord entièrement dédiée à la théologie (étude de la religion) ouvrira par la suite ses champs de recherche et deviendra l'Université de Genève en 1873.

Dès la fin des années 1540, les persécutions s'intensifient en Europe à l'encontre des personnes ayant adopté la nouvelle foi protestante. Genève, avec sa réputation de Rome protestante, va alors devenir la ville refuge pour des milliers de persécutés religieux. Cette première vague de réfugiés changera le visage social et économique de la ville, qui passera de 13'000 âmes à plus de 20'000. Genève octroiera en effet l'habitation à près de 8'000 réfugiés entre 1549 et 1587. Parmi eux se trouve notamment la Mère Royaume, à qui Genève doit le célèbre lancer de marmite sur les soldats savoyards lors de la Nuit de l'Escalade en 1602. Les Huguenots, terme utilisé pour désigner les protestants français, vont alors amener dans leurs rangs des experts, élites intellectuelles et artisans qui donneront un nouvel essor au dynamisme économique de Genève. Imprimerie, métiers de la soie, ou encore horlogerie initieront ensuite le développement d'autres secteurs, comme le domaine bancaire ou la peinture sur émail.

En 1598, le roi de France Henri IV autorisera la liberté de culte, dans certaines limites, par l'édit de Nantes. Celui-ci fut ensuite révoqué en 1685 par Louis XIV, ce qui impliqua à nouveau de nombreuses persécutions de protestants en France, les poussant à l'exil. 12'000 seront accueillis à Genève rien qu'entre août et septembre 1687.

LE SAVIEZ-VOUS

Avec l'interdiction de porter des bijoux imposée par Calvin, les orfèvres genevois se tournent vers l'horlogerie. Cet ornement n'était pas interdit, car il était considéré par Calvin comme un instrument scientifique. Avec l'arrivée des Huguenots et leurs expertises, l'horlogerie prendra alors encore plus d'importance. C'est ainsi qu'en 1601 est créée à Genève la toute première corporation d'horlogers au monde.

→ **La Réforme** est le nom donné à un mouvement religieux qui remet en cause l'Eglise catholique romaine et donna naissance à une nouvelle conception de la foi chrétienne. On date le début de la réforme au 31 octobre 1517, lorsque Martin Luther afficha 95 thèses contre les travers de l'Eglise catholique à la porte de l'église du château de Wittenberg en Saxe. Luther accusait l'Eglise catholique romaine de s'être éloignée des Evangiles et du message originel de la Bible. Il décide donc de revenir à une pratique de la foi plus proche des Ecritures.



GENÈVE, LIEU PROPICE AU DÉVELOPPEMENT DU DROIT

HENRY DUNANT ET LE MOUVEMENT DE LA CROIX-ROUGE

En 1859, l'homme d'affaires genevois, Henry Dunant, de passage à Solferino, en Italie du Nord, assiste à une grande bataille opposant l'armée franco-piémontaise à l'armée autrichienne. Le champ de bataille était jonché de soldats blessés, laissés à l'abandon. Bouleversé, Henry Dunant se joint à la population pour assister les blessés. Il publie en 1862 *Un Souvenir de Solferino* dans lequel il propose la création, dès le temps de paix, de « corps volontaires de secours prêts à secourir les blessés en cas de conflit et leur permettre, par quelque principe international, conventionnel et sacré, d'intervenir dans les deux camps, sans en être empêchés par l'impérieuse division entre ennemis ». Il publie le livre à ses frais et l'envoie à ses amis, ses relations internationales et aux gouvernements. Le juriste Gustave Moynier lui offrira le soutien de la Société genevoise d'utilité publique qu'il préside et qui rassemble des membres influents tels que le Général Dufour et le médecin Louis Appia. Le 9 février 1863, la Société d'utilité publique crée le « Comité international permanent » pour examiner les idées émises dans *Un Souvenir de Solferino*. Un Comité qui deviendra en 1875 le « Comité international de la Croix-Rouge ».



Henri Dunant, fondateur de la Croix-Rouge © Wikicommons

La Première Convention de Genève pour l'amélioration du sort des militaires blessés dans les armées en campagne est adoptée le 22 août 1864 et entérine le principe de la neutralité des médecins et infirmiers intervenant sur les champs de bataille, porteurs d'un signe distinctif ; la croix rouge sur fond blanc. Ce symbole avait pour objectif d'être simple, identifiable à distance et identique pour les deux camps. Il sera toutefois perçu par certains pays comme une référence à la religion chrétienne, raison pour laquelle le croissant rouge est formellement ajouté en 1929 et le cristal rouge est adopté en 2005.

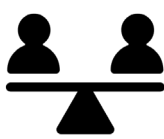
Le mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est constitué de 191 Sociétés nationales (Croix-Rouge suisse, Croix-Rouge française etc), du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Le CICR intervient principalement lors des conflits armés et est le garant du droit international humanitaire. La Fédération internationale coordonne les secours lors de catastrophes naturelles et soutient le développement des 191 Sociétés nationales.

Toutes les composantes du Mouvement sont guidées par sept principes fondamentaux :



Humanité

prévenir et alléger en toutes circonstances les souffrances des êtres humains



Impartialité

ne faire aucune distinction de nationalité, de race, de religion, de condition sociale et d'appartenance politique



Neutralité

ne pas prendre part aux hostilités et controverses politiques, raciales, religieuses et idéologiques afin de conserver la confiance de tous



Indépendance

conserver une certaine autonomie d'action, tout en respectant les lois propres à chaque pays



Volontariat

le Mouvement est un mouvement de secours volontaire et désintéressé



Unité

ne pas avoir qu'une seule Société nationale et étendre son action humanitaire à la totalité du territoire



Universalité

se soucier des souffrances dans le monde et s'entraider entre Sociétés nationales qui ont des droits égaux

LES CONVENTIONS DE GENÈVE

Le 26 octobre 1863, une conférence internationale se tient à Genève en présence de 31 délégués venant de 16 États, à l'initiative d'Henry Dunant, de Gustave Moynier, de Louis Appia, du Général Dufour et de Théodore Maunoir. Dix résolutions posent les bases de l'action de la Croix-Rouge : la création de comités locaux dans chaque Etat, la neutralité du personnel sanitaire, des hôpitaux et des ambulances portant un signe distinctif identique et le souhait de voir le mandat du Comité international et permanent (aujourd'hui CICR) légitimé par un instrument juridique. C'est chose faite en 1864 avec la signature de la Convention sur l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les forces armées en campagne. Ce moment constitue le fondement du droit international humanitaire, qui continue de se développer en fonction de l'évolution des conflits dans le monde.

1906

Une conférence de révision de la Convention de 1864 se déroule à Genève, en présence de 35 États. La Convention comportera alors 33 articles (contre 10 pour celle de 1864).

1929

Suite à la Première Guerre mondiale, une nouvelle Convention est adoptée en faveur de la protection des prisonniers de guerre. Le croissant rouge est formellement ajouté comme symbole distinctif.

1949

La Deuxième Guerre mondiale aura montré les manquements dans le droit humanitaire. C'est pourquoi les deux Conventions sont alors remaniées et donnent naissance à quatre textes qui porteront alors officiellement le nom de Conventions de Genève, en hommage au siège de la Croix-Rouge :

1. *Convention de Genève sur l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les forces armées en campagne*
2. *Convention de Genève sur l'amélioration du sort des blessés, malades et naufragés des forces armées sur mer*
3. *Convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre*
4. *Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre*

1977

Deux Protocoles additionnels aux Conventions de Genève sont adoptés. Le Protocole I protège les victimes des conflits armés internationaux, tandis que le Protocole II protège les victimes des conflits armés non internationaux. En 2005, un troisième Protocole introduit un emblème distinctif supplémentaire, le « cristal rouge ». En 2026, le CICR a présenté un projet d'emblème humanitaire numérique pour se protéger contre les cyberattaques en indiquant clairement aux hackers qu'ils s'en prennent à une infrastructure protégée.

Aujourd'hui, tous les États sont liés par les Conventions de Genève de 1949. Les Conventions de Genève, ses Protocoles et les Conventions de la Haye sont au cœur du droit international humanitaire, qui régit la conduite des conflits armés et vise à limiter leurs conséquences. Alors que les Conventions de la Haye limitent les moyens de faire la guerre, les Conventions de Genève protègent les personnes ne faisant pas ou plus partie d'un conflit :



**le personnel sanitaire et
humanitaire**



**les soldats blessés,
malades et naufragés**



**les prisonniers de
guerre**



les civils

LE Comité international de la Croix-Rouge (CICR)



Siège du CICR

© Genève Tourisme, Loris von Siebenthal

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) est une organisation humanitaire neutre, impartiale et indépendante, dont la mission est d'apporter protection et assistance aux personnes touchées par les conflits armés et autres situations de violence et de promouvoir le respect du droit international humanitaire ainsi que son intégration dans les législations nationales.

L'action du CICR se fonde sur les Conventions de Genève de 1949 et leurs Protocoles additionnels, les Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et les résolutions des Conférences internationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.



Echange de prisonniers à Marseille en 1943
© CICR, Wikicommons



Section française de l'AIPG en 1914
© CICR, Wikicommons



Signature des Conventions de Genève de 1949
© British Red Cross, Wikicommons

Assistance humanitaire sur le terrain

Le CICR est aujourd'hui présent dans plus de 90 pays affectés par les conflits. En sa qualité d'organisation neutre et impartiale, le CICR mène sur le terrain des activités humanitaires destinées à aider et à protéger les personnes qui ne participent pas ou plus aux hostilités. Cela inclut par exemple une assistance alimentaire, un accès aux soins médicaux, le recensement et la dépollution de zones contaminées par des armes pendant et après les affrontements ou encore l'organisation d'échanges de prisonniers de guerre entre les parties au conflit.

Protection des prisonniers

En 1914, l'Agence internationale des prisonniers de guerre (AIPG) est créée. Elle vise à rétablir les liens entre les personnes séparées par la guerre, qu'ils soient prisonniers de guerre ou internés civils. Entre 1914 et 1918, l'AIPG traitera 2 millions de cas. En parallèle, le CICR commence à visiter des camps de prisonniers. Encore aujourd'hui, le CICR visite les lieux de détention pour s'assurer que les détenus soient traités avec humanité. Il mène des entretiens privés et soumet des rapports aux autorités. Il s'assure que les détenus puissent être en contact avec leurs proches.

Garant des Conventions de Genève

Le CICR s'emploie à faire respecter les droits des personnes protégées par les Conventions de Genève en rappelant les obligations et les responsabilités qui incombent aux parties au conflit selon le droit international humanitaire (DIH) dans le cadre d'un dialogue bilatéral confidentiel. C'est son statut d'organisation neutre et impartiale qui lui permet d'échanger directement avec les gouvernements. Le CICR constate également les violations du droit sur les champs de bataille et contribue à développer le DIH en l'adaptant aux nouveaux enjeux.

L'ARBITRAGE DE L'ALABAMA



Salle de l'Alabama
© Bibliothèque de Genève

Le navire l'Alabama était au centre d'un conflit de plus de 10 ans entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis dû à la Guerre de Sécession (guerre civile aux Etats-Unis, entre les Etats du Nord et ceux du Sud). Les Anglais s'étaient en effet déclarés neutres, mais ils avaient livré le bateau Alabama, aux sudistes. Ceux-ci l'avaient aussitôt équipé en navire de guerre, ce qui est contraire au droit de la neutralité. Ce navire avait coulé 150 bateaux, ceci avant d'être détruit à son tour à Cherbourg en 1864. Afin de mettre fin à ce litige, l'**arbitrage international** a été le moyen juridique choisi par le Traité de Washington. Cinq juges, dont l'ancien Conseiller fédéral Jacob Stämpfli, sont alors réunis à Genève en 1872 dans une salle de l'Hôtel de Ville, aujourd'hui nommée « salle de l'Alabama ». Cette même salle avait accueilli la signature de la Première Convention de Genève en 1864.

Mais pourquoi prévoir cette opération juridique à Genève ? La neutralité suisse et l'accessibilité de la ville, notamment ferroviaire, dans une Europe aux prises avec la guerre franco-prussienne, ont été les principaux arguments. Au terme de débats très médiatisés, les juges décideront alors que la Grande-Bretagne devra 15,5 millions de dollars aux Etats-Unis. Une décision qui fut acceptée par les deux parties. C'est alors un premier exemple historique de règlement pacifique de différends opposant deux grandes puissances, qui a contribué à forger l'image internationale de Genève et à donner une impulsion favorable au développement du droit international. On estime que le succès de cette affaire juridique a donné un nouvel élan à l'arbitrage en tant que mode de règlement des différends internationaux.

→ Un **arbitrage international** est une procédure dans le cadre de laquelle le litige est soumis, par convention entre les parties, à un ou plusieurs arbitres qui rendent une décision contraignante (obligatoire).

ACTIVITÉ EN CLASSE

Le parcours du prisonnier de guerre Hugo Pratt

Durée : environ 1h30

Public : Classes du secondaire II

Matières conseillées : droit, histoire

Objectifs pédagogiques

- Présenter un cas concret de l'action du CICR
- Démontrer que le droit est un domaine en constante évolution
- Faire réfléchir les élèves sur le cadre juridique des Conventions de Genève et leur nécessaire adaptation après la Deuxième Guerre mondiale
- Revenir sur une période historique clé par le biais d'une histoire vraie

I. Expliquer qui est Hugo Pratt, dessinateur des bandes dessinées Corto Maltese

Hugo Pratt (1927-1995) est un dessinateur italien considéré comme l'un des plus grands dessinateurs au monde. Il est particulièrement connu pour sa série de bande dessinée d'aventure avec le protagoniste Corto Maltese, un marin aventurier. Il a vécu en Italie, en Éthiopie, en Argentine, en Angleterre, en France et en Suisse et a voyagé dans pratiquement tout le reste du monde.

Hugo Pratt est né le 15 juin 1927 en Italie. En 1937, il part avec sa mère rejoindre son père militaire de carrière, en Abyssinie (actuelle Éthiopie). L'Abyssinie était envahie par l'Italie depuis 1935. Après le déclenchement de la Deuxième Guerre mondiale, le père s'engage avec son fils de treize ans dans la police coloniale. Hugo Pratt se liera d'amitié avec les jeunes Abyssins de son âge et apprendra la langue locale. C'est durant cette période qu'il découvre les premières bandes dessinées d'aventure américaines. En 1941, son père est capturé par les troupes britanniques et meurt en captivité en juillet 1942. Hugo Pratt et sa mère sont alors internés dans le camp de Diredaoua, en attente de leur rapatriement en Italie. Hugo Pratt se met à acheter des comics aux gardes et à dessiner. Sa mère et lui seront rapatriés en Italie en mai 1942 par le CICR. Hugo Pratt a toujours été opposé au fascisme. Après son retour en Italie, deviendra rapidement interprète pour l'armée alliée en 1944 jusqu'à la fin de la guerre. En 1945, à Venise, Hugo Pratt collabore avec un groupe d'amis à la réalisation de l'As de Pique, une revue de bandes dessinées. C'est à ce moment-là qu'il fait officiellement ses débuts en tant que dessinateur. Il débute les aventures de Corto Maltese en 1967. Le personnage de Corto Maltese incarne une volonté de liberté et d'aventures ainsi qu'un certain refus de la hiérarchisation des cultures.

II. Rappeler le contexte historique et juridique

1. Conventions de Genève : un cadre juridique qui évolue (voir page 12)
2. Deuxième Guerre mondiale : une catastrophe au niveau des victimes civiles

La Deuxième Guerre mondiale éclate en 1939 et bouleversera l'ensemble des relations internationales. C'est encore aujourd'hui le conflit le plus meurtrier avec près de 60 millions de morts. Contrairement aux guerres précédentes, les civils sont désormais pleinement pris pour cibles dans les conflits : bombardements aériens de villes avec de nouveaux moyens (bombe incendiaire, bombe atomique, napalm), camps de concentration et d'extermination. Au total, environ 40 millions de civils sont morts entre 1939 et 1945.

III. Première réflexion pour les élèves

Est-ce que le droit international humanitaire et les Conventions de Genève s'appliquent au cas d'Hugo Pratt ?

Réponse et discussion : Rappeler le contexte juridique des Conventions de Genève (voir pages dossier p.11-12)

En 1942, lors de l'évacuation d'Hugo Pratt et de sa mère par le CICR, il n'existe que deux Conventions de Genève : la Convention de Genève sur l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les forces armées en campagne (1864, revue en 1906) et la Convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre (1929). Le droit international humanitaire protège donc à ce stade uniquement les soldats blessés et malades sur les champs de bataille sur la terre ferme et les prisonniers de guerre, soit des soldats capturés sur les champs de bataille. La situation d'Hugo Pratt et de sa mère ne répond donc pas formellement aux Conventions de Genève en place à cette époque, puisque ceux-ci étaient des civils.

IV. Deuxième réflexion pour les élèves avec recherches en ligne

Si les Conventions de Genève existantes en 1942 ne s'appliquent pas au cas d'Hugo Pratt, comment se fait-il que le CICR se soit chargé de son évacuation ?

Réponse et discussion : Le CICR et les civils - la réalité du terrain avant 1949

En 1914, le CICR fonde l'Agence internationale des prisonniers de guerre (AIPG), qui était destinée à l'origine exclusivement aux soldats capturés dont les proches souhaitaient recevoir des nouvelles. Toutefois, face au nombre de demandes concernant des civils que reçoit l'Agence, le Dr Frédéric Ferrière, l'un des fondateurs de l'Agence, estime que l'on ne peut les laisser sans réponse. Il fonde alors une section civile de son côté. Aidé par quelques proches, il rassemblera au final des centaines de bénévoles de tous les milieux. Malgré le vide juridique concernant les civils, cette section sera finalement rattachée à l'AIPG.

Six mois après le début de la Première Guerre mondiale, le CICR lance une nouvelle activité : la visite des camps de détention. Aucun texte juridique ne les prévoit formellement puisque la Convention relative au traitement des prisonniers de guerre n'a pas encore été établie (1929). Mais chacun y trouve son compte : les belligérants souhaitent étouffer les rumeurs qui courent dans le camp adverse sur les mauvais traitements infligés aux prisonniers, et le CICR espère, par une information objective et neutre, désamorcer le cycle des représailles. Ces visites incluent dès le début des centres de détention de civils.

Après la Première Guerre mondiale, la Convention relative au traitement des prisonniers de guerre est signée et formalise les visites de camps de détention militaires. L'idée d'une convention relative aux civils émerge, mais elle ne parvient pas à aboutir avant le début de la Deuxième Guerre mondiale.

Entre 1939 et 1945, il n'y a donc encore aucun texte juridique sur lequel le CICR fonde son action en faveur des civils. Mais comme nombre d'entre eux se retrouvent internés dans des camps de détention, le CICR élargit son action et les intègre à ses activités en faveur des prisonniers de guerre. Il essaie notamment de visiter des camps de concentration de l'Allemagne nazie, avec beaucoup de difficulté. C'est dans ce contexte qu'Hugo Pratt et sa mère ont pu être rapatriés en Italie par le biais du CICR en 1942, bien qu'ils ne soient pas formellement protégés en tant que civils par le droit international humanitaire en vigueur qui légitime l'action du CICR.

VI. Troisième réflexion pour les élèves

Aujourd'hui, est-ce qu'Hugo Pratt serait formellement protégé par le droit international humanitaire ? Si oui quelle convention ?

Réponse et discussion : Revenir sur les Conventions de Genève signées en 1949

En 1949, suite à l'horreur du traitement des civils lors de la Seconde Guerre mondiale, une Convention spécifique aux civils est signée.

V. Conclusion et discussion avec les élèves : le droit, un domaine en constante évolution

Que vous évoque ce moment de l'histoire ? Quel domaine du droit a récemment évolué (au niveau suisse ou international) ? Quels droits devraient, selon vous, mieux être reconnus au niveau mondial ?

Ressources utiles pour cette activité

Hugo Pratt. le CICR et l'Ethiopie
Blog du CICR



En 1914, le CICR apprend à protéger les civils
Le Temps



Biographie d'Hugo Pratt
Site officiel de Cong SA



Conventions de Genève de 1949
Site du CICR



Vidéo sur les Conventions de Genève
Chaîne Youtube du CICR (durée 3min35)





GENÈVE, CAPITALE DE LA GOUVERNANCE MONDIALE

LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

Contexte

De 1914 à 1918, la Première Guerre mondiale fait rage. Elle amènera le Président des États-Unis Woodrow Wilson à inclure dans son programme de paix la constitution d'une Ligue des Nations, où chaque nation s'engagerait à garantir l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de toutes les autres. Cette idée sera reprise dans l'article 1 du Traité de Versailles du 28 juin 1919, qui mettra fin au conflit et instituera la Société des Nations (SDN). Si l'horreur de la Première Guerre mondiale a largement poussé les États à créer une organisation internationale à vocation universelle, la SDN s'inscrit dans un contexte de développement croissant des négociations multilatérales dès le 17^e siècle et un intérêt politique et philosophique accru pour la paix.

Pourquoi Genève ?

La SDN s'établit à Genève grâce aux efforts diplomatiques de genevois tels que **William Rappard** ou Gustave Ador et au soutien de Woodrow Wilson. L'aura internationale de la ville, en tant que siège de la Croix-Rouge, berceau de Rousseau et de Calvin, et la neutralité suisse plaident en sa faveur. Mais face à Bruxelles, sa concurrente, la non-participation de la Suisse à la Première Guerre mondiale jouera un rôle déterminant. Genève pouvait en effet accueillir en toute impartialité une organisation à vocation internationale. La SDN s'installera en 1920 au Palais Wilson.

«Notre désir à tous est de libérer le monde des souffrances de la guerre. Nous n'y réussissons pas si nous choisissons une ville dans laquelle le souvenir de cette guerre rendrait impossible toute discussion impartiale.»

Woodrow Wilson,
Président des États-Unis
Séance du 10 avril 1919 concernant le choix du siège de la SDN

Mission

Le Pacte de la SDN, intégré au Traité de Versailles, indique les objectifs principaux : assurer la sécurité collective, favoriser la coopération et exécuter les mandats des traités de paix. La SDN est constituée d'une Assemblée, d'un Conseil et d'un secrétariat permanent. L'arbitrage est défini comme mode de règlement des différends.

Principales actions



Paix et sécurité collective

Première ébauche de sécurité collective, la SDN prévoit qu'une agression contre n'importe quel membre est considérée comme une agression contre tous. Un système de sanctions, économiques et militaires, est prévu par le Pacte en cas de violation. Mais cela n'empêchera pas l'invasion de l'Éthiopie par l'Italie en 1935. Afin de favoriser le règlement pacifique des différends, la SDN créera la première Cour permanente de justice internationale (aujourd'hui Cour internationale de justice) qui tranche tout litige entre États soumis d'un commun accord. La SDN créera aussi la Commission de désarmement et poussera les États à signer en 1925 le Protocole de Genève qui interdit les gaz asphyxiants.

Suivi des traités de paix

Le Pacte prévoit que les territoires allemands ou ottomans soient administrés par les puissances victorieuses (p.e la Syrie était sous mandat français) ou par la SDN (ville de Dantzig et la Sarre) avant qu'elles ne puissent devenir indépendantes. Le Traité de Versailles charge également la SDN de garantir le droit des minorités dans une Europe complètement remaniée. Les nouvelles frontières avec des contrôles renforcés, impactent des millions de réfugiés sans papiers qui se retrouvent bloqués dans leurs déplacements. La SDN charge alors Fridtjof Nansen de coordonner l'aide aux réfugiés. Il créera notamment le passeport Nansen, qui permettra aux apatrides de traverser les frontières entre 1922 et 1945.

Coopération technique

L'article 23 du Pacte prévoit que les États membres coopèrent face à divers enjeux sociaux. Cela inclut par exemple de mettre en œuvre des conditions de travail équitables, lutter contre la traite des femmes et des enfants, ou mettre en place des mesures internationales pour prévenir et combattre les maladies. Dans cette perspective, la SDN crée en 1923 l'organe d'hygiène, qui mènera des études, mettra en place des échanges internationaux de personnel sanitaire et favorisera le partage d'information épidémiologique. Par ailleurs, la SDN rédigera en 1926 une Convention visant à mettre fin à l'esclavage. 99 États sont aujourd'hui parties à ce traité, repris et complété en 1953 par l'ONU.

La structure de la SDN sera toutefois problématique dès le départ. En effet, si les États-Unis ont été les premiers instigateurs de la SDN, ils n'en feront finalement pas partie, affaiblissant sa vocation universelle. Son système de sanctions, trop vague, ne parviendra pas à faire face aux volontés des puissants, dont les violations du Pacte resteront impunies à de multiples reprises. N'ayant pas réussi à éviter la Seconde Guerre mondiale, sa crédibilité s'en trouvera profondément affectée.

Si la SDN a échoué dans sa mission de maintien de la paix, elle a en revanche donné un élan majeur à la vocation internationale de Genève, la hissant au rang de capitale de la gouvernance mondiale. En effet, la SDN a donné naissance à des organisations internationales spécialisées comme l'Organisation internationale du travail ou l'organe d'hygiène (ancêtre de l'Organisation mondiale de la santé). Les activités de la SDN et de ses organisations spécialisées ont attiré missions diplomatiques, délégués, experts en droit, en désarmement, en traite des femmes, en protection des enfants et autres à Genève. À leur tour, ces acteurs ont amené des représentants de la société civile (comités, associations, ligues diverses) qui y voyaient un lieu propice aux collaborations. La SDN a donc initié l'écosystème unique que nous connaissons aujourd'hui.



William Rappard est un diplomate influent dans la période de l'entre-deux guerres, né aux États-Unis. Professeur puis recteur de l'Université de Genève, il fondera l'Institut Universitaire de Hautes Études Internationales de Genève en 1927. Fort de ses liens avec les États-Unis, il s'est fortement engagé pour que la Société des Nations s'installe à Genève et pour que la Suisse adhère à cette institution.

En savoir plus sur La Société des Nations

Dossier thématique
«Paix et système des Nations Unies»
Fondation Eduki



Pacte de la SDN
26 articles, 1919



L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL



Organisation internationale du travail
© Jérémy Toma, Wikicommons

Contexte

Le Traité de Versailles de 1919 prévoit également la création de l'Organisation internationale du travail (OIT). On estime qu'il ne peut y avoir de paix durable sans justice sociale. L'OIT se base sur la mission de l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs fondée en 1901 à Bâle. Elle s'inscrit dans un contexte de mouvements ouvriers croissants et à la suite de la révolution bolchévique en Russie. Le Traité de Versailles indique que l'OIT dépendra directement de la SDN et devra par conséquent siéger dans la même ville. Elle s'installera à Genève en 1920, et occupera le premier bâtiment spécifiquement construit pour la Genève internationale : le Centre William Rappard, qui accueille aujourd'hui l'Organisation mondiale du commerce. Les activités de l'OIT se

développeront rapidement. Elle passera notamment de 52 membres en 1948 à 120 en 1970. Ses locaux ne seront pas suffisants. L'OIT fait alors construire le plus grand bâtiment administratif de Suisse dans le quartier des Nations et y déménage en 1974.

Mission

L'OIT a pour vocation de promouvoir la justice sociale, les droits de l'homme et les droits au travail reconnus internationalement, indispensables à une paix durable et universelle.

L'action de l'OIT repose sur un modèle unique : le tripartisme. L'OIT est constituée d'une Conférence générale, d'un Conseil d'administration et d'un Bureau international du Travail (secrétariat général permanent). Dans les trois organes, les gouvernements, les employeurs et les travailleurs sont représentés. L'OIT est ainsi la seule organisation mondiale dont la politique et les programmes sont définis par les employeurs et les travailleurs sur un pied d'égalité avec les gouvernements. Ceci garantit que les voix des travailleurs et des employeurs soient pleinement entendues et que les actions de l'organisation répondent aux réalités du terrain.

Principales actions

Développement de normes

La première Conférence de l'OIT adopte 6 Conventions en 1919, qui concernent la durée du travail dans l'industrie, le chômage, la protection de la maternité, le travail de nuit des femmes, l'âge minimum et le travail de nuit des enfants. La première Convention de l'OIT va ainsi instaurer la fameuse journée de travail de 8 heures et la semaine de 48 heures et assure à l'ouvrier un temps de repos et de loisir lui permettant une vie équilibrée. Depuis sa création, l'OIT a développé plus de 190 conventions.

Recherche et statistiques mondiales

L'OIT fournit des études et des statistiques de références sur le travail dans le monde. Ces statistiques sont nécessaires à l'élaboration des politiques, ainsi qu'à l'évaluation des progrès accomplis en matière de travail décent. Elles constituent également un outil d'information et d'analyse, qui permet de mieux comprendre les enjeux communs, de guider les Etats membres pour développer des réponses adaptées à leur réalité et de cibler l'action des centres spécialisés sur le terrain.

Assistance sur le terrain

L'OIT établit des bureaux dans les pays qui accueillent des réfugiés afin de les aider à trouver un travail. Elle collabore dans ce cadre avec l'UNHCR. C'est par exemple le cas dans le camp de Zaatari en Jordanie qui accueille des réfugiés syriens. Depuis le changement de gouvernement en Syrie en 2024, les bureaux soutiennent également les réfugiés qui se préparent à un retour volontaire dans leur pays, en les orientant vers des formations professionnelles qui répondent aux besoins du marché de leur pays.

L'ÉCOLE INTERNATIONALE DE GENÈVE



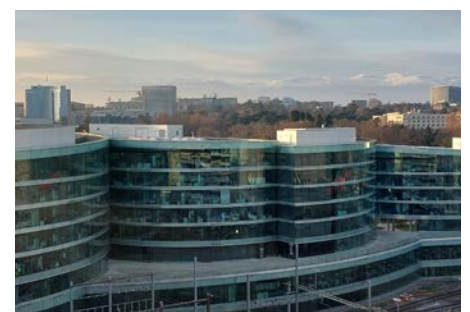
Ecole internationale de Genève (Grande Boissière) en 1929 © Bibliothèque de Genève

Fondée en 1924, l'École internationale de Genève (Ecolint) est reconnue comme la première école internationale au monde. Elle est née dans le contexte de l'installation à Genève de la Société des Nations et de l'Organisation internationale du travail, afin de répondre aux besoins éducatifs des enfants de fonctionnaires internationaux issus de cultures et de langues diverses. Son ambition fondatrice était de proposer une éducation favorisant la compréhension interculturelle, la paix et l'ouverture au monde. L'École internationale est créée par des fonctionnaires des premières organisations internationales, avec le soutien du sociologue genevois Adolphe Ferrière et d'Elisabeth Rotten, tous deux liés à l'Institut Rousseau. Dès l'origine, l'enseignement est bilingue. Adolphe Ferrière défend le principe de l'immersion linguistique afin de développer

chez les élèves une ouverture aux différences culturelles et une mentalité internationale. Aujourd'hui, l'Ecolint accueille environ 3'900 élèves âgés de 3 à 18 ans, issus de plus de 140 nationalités. Elle est répartie sur trois campus dans la région genevoise et propose des filières anglophones, francophones et bilingues. Par son modèle éducatif et son ancrage international, Ecolint incarne pleinement l'Esprit de Genève.

L'INSTITUT DE HAUTES ÉTUDES INTERNATIONALES ET DU DÉVELOPPEMENT

Fondé en 1927, l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) occupe une place centrale dans l'écosystème de la Genève internationale. Héritier de l'Institut de hautes études internationales créé par William Rappard et Paul Mantoux dans le contexte de la Société des Nations, l'Institut s'est imposé dès ses débuts comme une institution pionnière. Son approche interdisciplinaire associe relations internationales, économie, droit et développement. Installé aujourd'hui à la Maison de la Paix, au cœur du quartier international, l'IHEID bénéficie d'une proximité unique avec les organisations multilatérales, les missions diplomatiques, les ONG et les acteurs de la coopération internationale. Sa mission est de produire et de transmettre des connaissances de haut niveau sur les grands défis globaux : paix et sécurité, gouvernance économique, développement durable, inégalités et coopération internationale. L'Institut forme des étudiantes et étudiants venus du monde entier, appelés à exercer des responsabilités au sein des institutions internationales, des gouvernements et de la société civile. Par son rôle de passerelle entre savoir académique et action internationale, l'IHEID contribue pleinement au positionnement de Genève en tant que centre de la gouvernance mondiale.



Maison de la Paix © Wikicommons

LA DÉCLARATION DE GENÈVE

La **Déclaration** de Genève sur les droits de l'enfant, adoptée en 1924, constitue le premier texte international consacré spécifiquement à la protection de l'enfance. Elle contient cinq articles et a été adoptée dans le cadre de la Société des Nations, à l'initiative d'Eglantyne Jebb, fondatrice de Save the Children, à une période où les conséquences de la Première Guerre mondiale touchent de nombreux enfants. La Déclaration repose sur un principe central: les enfants ne peuvent être assimilés aux adultes et doivent bénéficier de droits adaptés à leur âge et à leur vulnérabilité. Elle affirme que chaque enfant doit pouvoir se développer normalement, tant sur le plan physique que moral, et qu'il doit recevoir une aide appropriée lorsqu'il est en situation de besoin. Cette protection doit être assurée sans discrimination, indépendamment de l'origine, de la nationalité ou du contexte politique. Dans les situations de crise, les enfants doivent être prioritaires dans l'accès à l'assistance. Le texte insiste sur la protection contre l'exploitation économique, la violence et les mauvais traitements, et souligne l'importance de l'éducation, non seulement pour le développement individuel de l'enfant, mais aussi pour sa future intégration dans la société.

La Déclaration de Genève constitue une étape fondatrice du droit international relatif à l'enfance. Elle a inspiré d'autres textes, comme la Convention internationale relative aux droits de l'enfant de 1989.

→ **Une déclaration** est un instrument de droit international qui n'a généralement pas de force contraignante. Il s'agit davantage de lignes directrices qui peuvent amener à la création de textes juridiquement contraignants. C'est le cas, par exemple, de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Consulter la Déclaration de Genève



BUREAU INTERNATIONAL DE L'ÉDUCATION

Contexte et mission

Dans l'après-guerre, le système éducatif est remis en question, car il aurait poussé les élèves à devenir des soldats patriotes. Il faut donc revoir l'éducation pour bâtir une paix durable. Comme la SDN ne s'empare pas du sujet, des pédagogues engagés, Adolphe Ferrière, Edouard Claparède et Pierre Bovet créent en 1925 le Bureau international de l'éducation à Genève (BIE), avec le soutien d'Albert Einstein. Il vise à fédérer toutes les associations éducatives du monde. En 1929, l'organisation s'ouvre aux États. Le BIE est alors la première organisation intergouvernementale sur l'éducation. Jean Piaget, un psychologue renommé, le dirigera pendant 40 ans. Il en fera un centre de recherche de référence, rassemblant 68 États en 1968, favorisant la collaboration internationale en matière d'éducation. Dès 1946, le BIE travaillera de manière étroite avec l'UNESCO, avant d'y être pleinement intégré en 1969. Le BIE défend le droit à l'éducation et mobilise son expertise technique et son savoir intellectuel pour soutenir les acteurs de l'éducation dans le monde ainsi que les États dans la réalisation de ce droit universel.

« Seule l'éducation est apte à sauver nos sociétés d'une dissolution possible, violente ou graduelle. »

Jean Piaget,
Directeur du Bureau international de
l'éducation

Principales actions

Assistance technique sur le terrain

Le BIE met en place des mesures pour aider les pays à développer le système éducatif face aux défis tels que les conflits ou la préservation des savoirs endogènes. Il a par exemple développé une plateforme numérique au Tchad capable de fonctionner en ligne et hors ligne, facilitant ainsi l'accès au matériel d'apprentissage dans les zones les plus reculées.

Centre de documentation

Son centre de documentation rassemble 600'000 documents (manuels scolaires, archives historiques, études comparatives etc). Il protège l'héritage de l'éducation mondiale depuis 100 ans. Ces archives sont accessibles librement et peuvent être numérisées à la demande.

Développement de l'éducation

Le BIE développe des outils éducatifs innovants afin d'accompagner les politiques des États en matière d'éducation. Elle offre des formations aux cadres pour renforcer la capacité des États à diriger, repenser et moderniser les programmes éducatifs. Des masters spécifiques ont notamment été mis en place dans des universités aux quatre coins du monde.

ACTIVITÉ EN CLASSE

Quelle serait votre Déclaration de Genève ?

Durée : environ 45min

Public : Classes du secondaire I et II

Matières conseillées : droit, histoire, philosophie, géographie, citoyenneté

Objectifs pédagogiques

- Présenter un moment fondateur pour les droits de l'enfant
- Synthétiser une idée globale en principes clés
- Stimuler la réflexion des élèves sur les enjeux actuels du monde et leur quotidien
- Permettre aux jeunes d'exprimer leur vision pour le monde de demain

1. Introduction

Rappeler aux élèves :

- Le contexte historique du texte (voir page 20)
- Sa fonction (énoncer des principes généraux, non contraignants)
- Son style (formulations courtes, universelles, impersonnelles)

Les élèves vont, à leur tour, rédiger une déclaration inspirée de ce modèle, appliquée à un enjeu majeur du monde actuel.

2. Choix du sujet

Demander aux élèves de choisir un thème unique qu'ils estiment prioritaire aujourd'hui. Le thème doit :

- Être actuel et identifiable
- Concerner un enjeu collectif (droits, protection, responsabilités)
- Pouvoir être traité sous forme de principes généraux

Exemples de sujets :

- *Le droit des générations futures à un environnement sain*
- *La lutte contre le cyberharcèlement*
- *L'utilisation responsable de l'intelligence artificielle*
- *La solidarité internationale face aux crises humanitaires*
- *Le droit à l'accès aux soins pour tous*
- *La prévention des pandémies*
- *La santé mentale pour toutes et tous*

3. Consignes de rédaction

La déclaration devra comporter :

- Un titre : « Déclaration de Genève sur ... »
- Une courte introduction (2-3 phrases) expliquant l'enjeu et l'objectif du texte
- 5 à 7 principes, rédigés sous forme d'articles ou de points numérotés avec des phrases courtes, claires et générales et un ton neutre et institutionnel

Formules possibles à encourager :

- « Toute personne a droit à... »
- « Les enfants doivent être protégés contre... »
- « Les États et les institutions ont la responsabilité de... »

4. Conclusion (facultative)

Les élèves peuvent ajouter un court paragraphe final expliquant l'intérêt de leur déclaration et ce qu'elle cherche à protéger ou à améliorer.

5. Partage facultatif avec la Fondation pour Genève

Les enseignant-es sont invités, s'ils le souhaitent, à partager les Déclarations de leurs élèves avec la Fondation pour Genève (secretariat@fondationpourgeneve.ch). La Fondation constituera un mapping des enjeux que les jeunes estiment prioritaires et les publiera sur son site internet. L'objectif est d'offrir une vitrine à la jeunesse pour qu'elle partage sa vision du monde.



UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

GENÈVE, CENTRE GLOBAL DE COMPÉTENCES TECHNIQUES

SIÈGE EUROPÉEN DES NATIONS UNIES

Contexte

La Seconde Guerre mondiale révèle l'échec de la SDN à empêcher un nouveau conflit global. Dès 1941, alors que la guerre est encore en cours, les Alliés envisagent déjà la création d'une nouvelle organisation internationale chargée de préserver la paix. Entre 1941 et 1945, plusieurs déclarations et conférences internationales se tiennent pour aboutir à la signature de la Charte des Nations Unies, instituant l'Organisation des Nations Unies (ONU) le 26 juin 1945 à San Francisco. Elle remplace alors la SDN, qui est de son côté dissoute.

Pourquoi un siège de l'ONU existe-t-il à Genève ?

Contrairement à la SDN, l'Organisation des Nations Unies n'est pas installée dans une seule ville. Si son siège principal se trouve à New York, où se réunissent les principaux organes politiques. L'ONU adopte ainsi dès sa création une organisation décentralisée afin d'agir à l'échelle mondiale. Dans ce cadre, Genève s'impose naturellement comme l'un des sièges de l'ONU en raison de sa tradition diplomatique, de la neutralité de la Suisse et de la présence du Palais des Nations, ancien siège de la Société des Nations. Aujourd'hui, Genève est l'un des quatre sièges mondiaux de l'ONU et le principal centre de conférences de l'organisation en dehors de New York, jouant un rôle central dans la diplomatie multilatérale.

Mission et structure

L'ONU vise à maintenir la paix et la sécurité internationales, à développer des relations pacifiques entre les nations, à promouvoir le respect des droits humains et à favoriser la coopération internationale face aux problèmes économiques, sociaux, humanitaires et environnementaux. L'ONU repose sur plusieurs organes, dont le Conseil de sécurité, chargé du maintien de la paix, et l'Assemblée générale, qui constitue un forum de discussion pour l'ensemble des États membres. Un Secrétariat assure le fonctionnement quotidien de l'organisation.

Principales actions



Paix et sécurité collective

Le Conseil de sécurité rassemble 5 membres permanents (Chine, États-Unis, Russie, France et Royaume-Uni) et 10 États élus pour 2 ans. Il œuvre au maintien de la paix et siège à New York. Il peut adopter des résolutions, imposer des sanctions ou autoriser des opérations sur le terrain. Ces opérations, menées avec l'accord des pays concernés, visent à protéger les civils, à surveiller des cessez-le-feu et à accompagner les processus de paix. Le siège de Genève contribue à la sécurité collective en accueillant la Conférence sur le désarmement. Créée en 1979, elle a notamment élaboré quatre Conventions limitant l'usage des armes, comme les mines antipersonnel ou les armes biologiques.



Expertise diplomatique et technique

L'ONU a initié tout un système d'institutions spécialisées, de fonds et de programmes spécifiques, comme l'Organisation mondiale de la santé, le Programme alimentaire mondial ou encore ONU-Femmes. Une grande partie des institutions spécialisées se situe à Genève. L'ONU-Genève est donc un acteur clé pour favoriser les connexions entre ces institutions. Elle leur offre notamment un soutien administratif et favorise les initiatives communes. Par ailleurs, avec ses plus de 186 États représentés par une mission permanente, l'ONU-Genève est un centre de dialogue majeur qui accueille près de 8'000 réunions chaque année. Elle fournit les services essentiels à la tenue de discussions d'envergure.



Socle du droit international

L'ONU favorise le respect des normes internationales et le règlement pacifique des différends. Ce rôle est exercé en particulier par la Cour internationale de Justice, qui rend des jugements obligatoires lors de différends entre États lui en ayant accordé la compétence, et précise des éléments liés à l'application du droit international à la demande de l'ONU. Par exemple, la Cour a reconnu en 2022 la responsabilité de l'Ouganda pour des violations commises lors de son intervention militaire en République démocratique du Congo entre 1998 et 2003. Elle l'a condamné à verser 325 millions de dollars pour compenser les dommages causés aux personnes, aux biens matériels et aux ressources naturelles.

LE GATT ET L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE



Organisation mondiale du commerce
© Genève Tourisme

Contexte

En 1944, les États-Unis organisent une conférence à Bretton Woods pour mettre en place une politique monétaire internationale et favoriser la reconstruction des pays touchés par la Deuxième Guerre mondiale. L'objectif était d'éviter de répéter les problèmes économiques suite à la Première Guerre mondiale et de créer une économie stable. C'est dans ce contexte que l'idée d'une organisation internationale réglementant le commerce, sous l'égide des Nations Unies, s'insère. Elle ne verra pas le jour, mais 23 pays créent l'Accord général sur les tarifs douaniers (GATT dans son acronyme anglais). On estime alors qu'une libéralisation du commerce favoriserait les relations pacifiques entre les États. Le GATT restera le seul accord concernant le commerce jusqu'en 1995. Son principal défaut, la non-existence d'un système de règlements des différends, l'amènera à être remplacé en 1995 par l'Organisation mondiale du commerce (OMC). L'OMC ne fait pas partie du système des Nations Unies.

Mission

L'OMC instaure des règles régissant le commerce entre les pays, afin de favoriser la bonne marche, la prévisibilité et la liberté des échanges. L'organisation est composée d'un Secrétariat, d'un Conseil général et d'une Conférence ministérielle, l'organe suprême de l'OMC qui se réunit tous les deux ans. La clause de la nation la plus favorisée est l'un des principes fondateurs du système commercial de l'OMC. Tout avantage accordé par un membre de l'OMC à un autre membre doit être étendu à l'ensemble des membres sans discrimination.

Principales actions



Développement d'accords

L'OMC met en place des accords contraignants pour les États membres. Les règles commerciales ne peuvent pas être modifiées sans leur accord, obtenu par un consensus suite à des négociations. Parmi les accords récents figure l'Accord sur les subventions à la pêche adopté par les membres de l'OMC en juin 2022. Il vise à interdire les subventions à la pêche préjudiciables, un facteur favorisant l'épuisement général des stocks de poissons dans le monde.



Règlements des différends

Les États peuvent déposer une demande de règlement d'un différend s'ils estiment qu'un membre a violé les accords de l'OMC. La procédure d'arbitrage dure environ un an. Si la violation est confirmée, l'État violateur dispose de 20 jours pour se mettre en conformité. S'il ne le fait pas, l'État demandeur peut alors être autorisé par l'OMC à prendre des mesures de rétorsion, censées être temporaires. Entre 1995 et 2025, plus de 630 différends ont été soumis à l'OMC.



Assistance technique

L'OMC a pour mission de s'assurer que tous les États aient les capacités nécessaires pour participer au commerce mondial. Dans cette optique, elle organise des formations en faveur des pays en développement afin d'aider les fonctionnaires, experts et entrepreneurs à mieux comprendre les règles de l'OMC. L'objectif est de favoriser la mise en œuvre des Accords de l'OMC dans leur pays et de leur permettre de négocier plus efficacement avec leurs partenaires commerciaux.

CAS CONCRET

En 2019, l'Union européenne a déposé une demande de règlement de différend concernant les droits antidumping (taxe douanière supplémentaire imposée aux produits étrangers dont le prix est inférieur à ceux produits sur le territoire) imposés par les États-Unis sur les olives mûres en provenance d'Espagne. L'OMC confirme en 2021 et 2024 que les taxes imposées par les États-Unis sont contraires aux Accords de l'OMC. Les États-Unis s'engagent alors auprès de l'UE à retirer ces taxes. Mais le délai qui leur a été accordé étant dépassé, l'UE a saisi l'OMC pour pouvoir prendre des mesures de rétorsion, ce qui a été autorisé par l'OMC en octobre 2025.

L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Contexte

Le besoin de standardisation internationale vient en partie de l'utilisation accrue de l'électricité au début 20^e siècle (trams, lampadaires, frigidaires etc). Les unités et la terminologie utilisées n'étaient pas les mêmes. La Commission électrotechnique internationale (CEI) est alors créée en 1906 à Londres et constitue l'une des premières institutions internationales qui établit des standards communs entre les États. Elle existe toujours et siège depuis 1948 à Genève. Après la Première Guerre mondiale, des associations nationales de standardisation plus générales voient le jour dans de nombreux pays, à l'image de l'Association suisse de normalisation créée en 1919. C'est toutefois en 1947 qu'un organisme international de standardisation voit le jour à Genève sous l'égide des Nations Unies : l'Organisation internationale de normalisation (ISO dans son acronyme anglais) qui collabore étroitement avec les associations nationales de standardisation et la CEI.



Organisation internationale de normalisation
© ISO

Mission

L'ISO réunit des experts du monde entier pour définir les meilleures pratiques à suivre, de la fabrication des biens aux processus de gestion. La standardisation vise à garantir la fiabilité, instaurer de la confiance et simplifier les choix. Les normes servent de référence tant aux entreprises qu'aux consommateurs.

Principales actions



Développement de normes

Les normes sont élaborées par des comités techniques constitués d'experts des industries concernées, mais aussi des associations de consommateurs, des milieux universitaires, des ONG et des gouvernements. Chaque comité est responsable d'un domaine précis. 26'133 normes ISO ont été créées entre 1947 et 2026. Bien que techniques, elles impactent très concrètement notre quotidien. Par exemple, la norme 24444 établit les méthodes de détermination de protection des crèmes solaires. Les entreprises peuvent se faire certifier par un organisme tiers pour indiquer qu'ils répondent aux exigences d'une norme ISO. L'ISO elle-même ne certifie jamais.



Recherche et statistiques

L'ISO mène des recherches pour déterminer les effets des normes sur le commerce et l'économie. L'Étude relative à l'impact des normes sur les économies des membres de l'ISO a notamment établi qu'une augmentation du volume de normes contribue à la croissance économique. L'ISO met également à disposition une base de données sur les travaux des comités techniques. Par ailleurs, elle analyse les nouvelles opportunités de normalisation internationale. À noter que l'ISO n'établit pas de nouvelle norme de son propre chef. Elle répond toujours à une demande de l'industrie ou d'associations de consommateurs. L'objectif étant de répondre à un réel besoin.



Représentativité et formation

L'ISO contribue à renforcer les capacités des pays en développement par le biais de formations visant à faciliter l'intégration des normes internationales dans leurs économies. Mais l'ISO a également pour objectif de renforcer la participation des pays en voie de développement dans l'élaboration des normes. Trois quarts des membres de l'ISO sont des pays en voie de développement, or leur participation à la création de normes est encore faible. Il est important que les normes que publie l'ISO représentent la réalité du monde dans son entièreté.

CAS CONCRET

À chaque fois qu'on effectue un paiement par carte de crédit, dans un magasin ou en ligne, la norme ISO 8583 s'assure que les bonnes informations sont transmises à notre banque pour que notre argent passe bien de notre compte bancaire à celui du magasin ou du site en question.

L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



Organisation mondiale de la santé
© Yann Forget, Wikicommons

Contexte

Avant la Seconde Guerre mondiale, la coopération internationale dans le domaine de la santé était peu coordonnée. La première véritable organisation sanitaire intergouvernementale fut une organisation régionale, le Bureau sanitaire panaméricain, créé en 1902. Avec l'essor des transports au niveau mondial (chemin de fer, transport maritime etc), les maladies se diffusent plus largement dans le monde. Une coordination internationale est alors nécessaire. C'est pourquoi, l'Office international d'hygiène publique est fondé à Paris en 1907 et la SDN crée l'organe d'hygiène en 1923. Ces deux institutions vont alors coexister durant l'entre-deux guerres et posent les bases d'une organisation sanitaire universelle. Dans le cadre de la création des Nations Unies en 1945, les États décident de

fonder une seule organisation chargée de coordonner l'action sanitaire mondiale. Ils fusionnent ainsi l'organe d'hygiène de la SDN et l'Office international d'hygiène publique et créent l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui s'installe à Genève en 1948. L'OMS va alors attirer tout un écosystème d'institutions sanitaires, positionnant Genève comme un centre d'expertise de la santé globale.

Mission

L'OMS vise à amener tous les peuples au niveau de santé le plus élevé possible. Elle définit la santé comme un état de bien-être physique, mental et social, et non pas comme la seule absence de maladie ou d'infirmité. L'OMS dispose de six bureaux régionaux afin d'être au plus près des réalités locales.

Principales actions



Développement de cadres communs

L'OMS élabore des normes internationales concernant la santé. C'est à elle que nous devons par exemple la Convention pour la lutte antitabac, entrée en vigueur en 2005. Signée par 168 États, elle interdit notamment la vente de tabac aux mineurs et impose un avertissement sur tous les produits de tabac. En mai 2025, les États membres de l'OMS ont adopté le premier accord mondial sur les pandémies après plus de trois ans de négociations. L'objectif est de rendre le monde plus sûr face aux futures pandémies, et plus équitable dans la réponse apportée.



Recherche et formation

L'OMS recense des données sanitaires de référence à l'échelle mondiale. Elle investit également dans la recherche et la formation. Elle a notamment créé le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) à Lyon. Le CIRC rassemble 6 millions d'échantillons en provenance du monde entier facilitant les recherches en laboratoire. L'OMS a également inauguré en 2024 une Académie qui vise à combler les lacunes en matière de formation du personnel de santé. Elle dispose d'un centre de simulation de pointe et accueille des chercheurs et universitaires du monde entier.



Lutte contre les épidémies

L'OMS aide les gouvernements à renforcer leurs systèmes de santé et fournit une assistance technique. L'éradication de la variole constitue le plus grand succès opérationnel de l'OMS. En 1967, 2 millions de personnes meurent encore chaque année de la variole. L'OMS lance alors une campagne de vaccination de masse et met en place des moyens pour contenir les foyers épidémiques. En 1980, treize ans plus tard, la variole est officiellement considérée comme éradiquée. C'est encore aujourd'hui la seule maladie humaine éradiquée au niveau mondial.

CAS CONCRET

En 2020, l'OMS a lancé le dispositif COVAX avec l'Alliance Gavi et la Coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies. COVAX visait à accélérer la mise au point et la production de produits de diagnostic, de traitements et de vaccins contre la COVID-19, ainsi qu'à en assurer un accès équitable. Il a pris fin en décembre 2023, après avoir fourni près de 2 milliards de doses de vaccins à 146 pays.

L'UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Contexte

Le lien entre Genève et les télécommunications remonte à 1774, lorsqu'un Genevois, Georges Le Sage, fit fonctionner l'un des premiers télégraphes électriques, avant même que Samuel Morse ne brevète son télégraphe et le fameux langage Morse en 1843. Les télégraphes permettaient de transmettre, par un système de codes, un message sur de longues distances. Ce moyen de communication prendra rapidement de l'essor et en 1851 le premier câble sous-marin permettra d'échanger entre la France et l'Angleterre. En 1858, le premier câble transatlantique est posé. Mais les messages étaient transmis selon le code du pays d'origine. Pour être transmis efficacement par les services des différents pays, une coopération technique internationale était nécessaire. C'est ainsi que l'Union télégraphique verra le jour en 1865. C'est la plus ancienne organisation internationale. Elle s'installera à Berne, changera de nom en 1932, et déménagera à Genève en 1948 sous l'égide des Nations Unies. Sa mission se développera ensuite au gré de l'évolution des moyens de communication : téléphone, radio, satellites, internet, IA.



Union internationale des télécommunications
© ITU/I. Wood, Wikicommons

Mission

L'UIT a pour objectif de favoriser la coopération internationale entre gouvernements, entreprises du secteur privé et autres parties prenantes, afin d'élaborer les meilleures solutions pratiques pour intégrer les nouvelles technologies dans le monde et s'assurer qu'elles puissent fonctionner de manière optimale entre les Etats.

Principales actions



Développement de cadres communs

L'UIT établit des standards pour faciliter la connectivité mondiale. Elle fait en sorte que les infrastructures puissent se comprendre au-delà des frontières nationales. L'UIT a par exemple établi les indicateurs téléphoniques par pays (+41 pour la Suisse, +33 pour la France etc). L'UIT milite également pour un développement de l'IA propice au bien commun. Elle organise chaque année le sommet *IA for Good* à Genève qui rassemble des experts du monde entier et pousse à la création de standards pour réguler le développement de l'IA. L'UIT a notamment créé un groupe qui travaille sur des normes de sécurité pour l'IA.



Accès à internet

99% de la connection internet est assurée par des câbles sous-marins, ce qui les rend vulnérables lors de crises géopolitiques. Ces câbles étant régulièrement endommagés, l'UIT a lancé en 2024 un groupe international chargé de les protéger. L'UIT a également pour mission de favoriser l'accès à internet. Dans cette optique, elle a lancé l'initiative Giga en 2019 avec UNICEF et le secteur privé. Giga vise à connecter toutes les écoles du monde à internet. L'UIT et ses partenaires identifient les besoins et font le pont avec le secteur privé et les gouvernements pour fournir le matériel. Entre 2019 et 2023, 5'800 écoles ont été connectées.



Coordination radio et satellites

Les fréquences radio et l'espace orbital autour de la Terre ne sont pas des ressources illimitées. Afin d'éviter une utilisation incontrôlée et des interférences, l'UIT centralise et traite les demandes de mises en service de nouveaux satellites et coordonne la répartition des fréquences radio. Une fois qu'un système satellitaire est officiellement enregistré dans le Fichier de référence international des fréquences de l'UIT, il acquiert une reconnaissance internationale et des droits d'utilisation. L'UIT informe ensuite les autres acteurs présents dans l'espace afin qu'ils puissent évaluer si ce nouveau dispositif a un impact sur leurs propres infrastructures.

CAS CONCRET

En 2019, SpaceX a soumis une demande à l'UIT afin d'obtenir l'autorisation d'exploiter 30'000 satellites Starlink en orbite terrestre basse. L'UIT, qui attribue les fréquences et les emplacements orbitaux selon le principe du premier arrivé, premier servi, a autorisé cette démarche.

LE HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS



UNHCR
© Mike Peel, Wikicommons

Contexte

La Première Guerre mondiale et les Traités de paix qui ont suivi ont provoqué un remaniement des frontières. Les Empires ont été dissous et huit nouveaux États sont créés entre 1914 et 1918. Ces bouleversements ont impliqué des déplacements de populations importants. Environ 10 millions de personnes ont été déplacées, créant un chaos sur les routes et aux frontières nouvellement dessinées. En effet, des minorités se retrouvaient sans nationalité et des échanges de population à grande échelle avaient lieu. Cette situation amènera la SDN à créer la Haute-Commission pour les réfugiés dirigée par Fridtjof Nansen. Censée être temporaire, elle devait permettre de résoudre la question des réfugiés dans l'entre-deux-guerres. Mais la Seconde Guerre mondiale provoquera à nouveau de

grands déplacements de personnes à travers l'Europe et au-delà. L'institution évoluera alors au gré des crises successives et ne deviendra une structure stable et pérenne qu'en 1952 lorsque le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) est créé. Il fonde son action sur la Convention relative au statut de réfugié de 1951, qui définit le statut de réfugié et précise les droits des personnes concernées ainsi que les obligations des États. Son principe fondamental est celui du non-refoulement, qui interdit de renvoyer une personne vers un pays où sa vie ou sa liberté serait gravement menacée.

« Est un réfugié toute personne qui craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité. »

Art. 1A Convention relative au statut de réfugié

Mission

L'UNHCR protège les personnes contraintes de fuir leur foyer à travers les frontières internationales, les déplacés internes, ainsi que les apatrides (un apatride est une personne qu'aucun État ne reconnaît comme son ressortissant, le privant ainsi d'une nationalité). Il les accompagne à chaque étape de leur parcours, depuis le début d'une crise, durant leur fuite et pendant les mois, voire les années, où elles sont séparées de leur foyer.

Principales actions



Aide lors des situations d'urgence

En cas de conflit ou de catastrophe naturelle, les personnes doivent souvent fuir du jour au lendemain en laissant tout derrière elles. L'UNHCR se mobilise alors rapidement pour assurer leur sécurité et leur fournir un abri, l'accès à l'eau potable, à la nourriture, à des soins de santé ainsi qu'une aide pour réunir les familles. En 72 heures, l'UNHCR peut mobiliser du matériel pour un million de personnes. Il assure également une surveillance sur le terrain pour vérifier si les gouvernements et les groupes armés empêchent les réfugiés d'entrer dans une zone sûre. En cas de violation, l'UNHCR discute avec les gouvernements et alerte les médias.



Intégration des réfugiés à long terme

L'UNHCR aide les réfugiés à reconstruire leur vie grâce à l'accès à l'éducation et au travail. Près de la moitié des réfugiés dans le monde ont moins de 18 ans. Pour leur assurer un avenir, il est essentiel qu'ils puissent poursuivre leur cursus. L'UNHCR aide les réfugiés à trouver un travail afin qu'ils puissent subvenir à leurs besoins et contribuer à la société. Il collabore avec les gouvernements pour trouver des solutions à long terme. La principale étant le rapatriement volontaire dans le pays d'origine lorsque les conditions le permettent. L'intégration dans le pays d'accueil ou la réinstallation dans un autre pays sont d'autres alternatives.



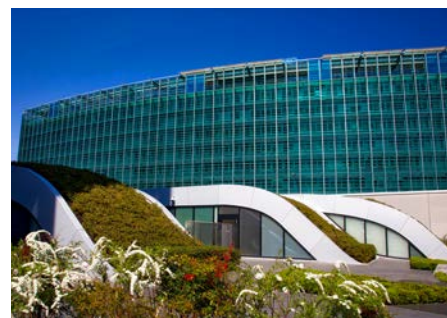
Application du droit

L'UNHCR encourage l'adhésion à la Convention relative au statut des réfugiés, qui réunit 146 États en 2026. Il aide également les États à enregistrer les personnes déplacées et agit pour préciser les procédures de détermination du statut de réfugié. Par ailleurs, il travaille avec les gouvernements pour modifier les lois et les pratiques nationales afin de mieux protéger les personnes déplacées et mettre fin à l'apatridie. Par exemple, le Kenya a annoncé en 2022 que la population Pemba, jusqu'ici non reconnue par le gouvernement, obtenait la nationalité. Dans ce cadre, l'UNHCR aide à l'enregistrement et à l'obtention des papiers d'identité.

L'ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE

Contexte

L'invention du télégraphe par Samuel Morse en 1843 permettra d'échanger en temps réel les observations météorologiques à distance. Des offices météorologiques nationaux se développeront et amèneront à la création de l'Organisation météorologique internationale (OMI) en 1873. Dès sa création, l'organisation est engagée dans l'échange d'observations et la standardisation des méthodologies de mesures météorologiques. Après la Première Guerre mondiale, l'aviation civile prendra de l'ampleur. Il devient alors très important de partager les conditions météorologiques pour sécuriser le trafic aérien. L'OMI mettra en place un secrétariat permanent et des commissions régionales pour être au plus près des situations locales. En 1939, le siège s'installe à Genève afin de poursuivre ses activités dans une zone neutre, alors que la Deuxième Guerre mondiale se déclenche en Europe. En 1950, elle devient l'Organisation météorologique mondiale (OMM), sous l'égide des Nations Unies.



Organisation météorologique mondiale
© Torbjørn Toby Jorgensen, Wikicommons

Mission

L'OMM facilite la coopération internationale en matière de services météorologiques. Elle s'engage à ce que les données soient collectées de manière similaire partout dans le monde et soient accessibles à tous. Ceci afin d'être en mesure d'observer les évolutions climatiques et d'anticiper les risques. L'OMM travaille avec six commissions régionales et deux commissions techniques (une est dédiée aux infrastructures de prévision et d'observation, l'autre aux interactions entre les événements météorologiques et les activités humaines).

Principales actions



Alerte précoce

L'OMM équipe des zones particulièrement touchées par les météo extrêmes avec des moyens de détection précoce afin qu'ils puissent anticiper, prévenir les populations en danger et éviter des conséquences désastreuses. Elle a par ailleurs initié la *Early Warning for All Initiative* avec l'UIT, le Bureau des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophes, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le secteur privé, afin de développer l'utilisation de l'IA pour assister les populations vulnérables avant et après les catastrophes.



Accès aux données et standards

L'OMM facilite l'accès aux données météorologiques par une plateforme commune. Par ailleurs, ses commissions techniques établissent des standards afin que les experts du monde entier travaillent de la même manière et se comprennent. C'est par exemple l'OMM qui a nommé les différents types de nuages (stratus, cumulonimbus etc). Son Atlas international des nuages, initié en 1896 par l'OMI (ancêtre de l'OMM), a permis de fixer les termes au niveau mondial et constitue encore aujourd'hui une référence. L'OMM établit aussi des standards pour l'aviation, le transport maritime et l'agriculture.



Aide aux infrastructures sur le terrain

L'OMM s'assure que tous les Etats membres aient la possibilité de récolter et partager les observations météorologiques. Ceci passe par une présence sur le terrain incluant un soutien dans les infrastructures et des formations techniques. À titre d'exemple, en 2023, un dépôt de carburant situé en Guinée a explosé, endommageant gravement le bâtiment de l'Agence nationale de météorologie du pays. L'OMM les a soutenu dans la poursuite de leurs activités et la transition vers une structure autonome. Grâce aux équipes locales et à l'OMM, les services météorologiques de l'Agence ne se sont jamais arrêtés.

LE SAVIEZ-VOUS

Le lien entre Genève et la météorologie remonte à 1783. C'est en effet un genevois, Horace-Bénédict de Saussure qui inventa un instrument de météorologie novateur : l'hygromètre à cheveu. Il permettait de mesurer le taux d'humidité dans l'air en liant un cheveu à une aiguille. En effet, nos cheveux réagissent à l'humidité ; ils s'allongent quand il fait humide et se raccourcissent quand il fait sec.

L'ORGANISATION EUROPÉENNE POUR LA RECHERCHE NUCLÉAIRE



CERN
© Switzerland Tourism, Colin Frei

Contexte

Dans l'après-guerre, on souhaitait réunifier l'Europe et rétablir des relations pacifiques entre les États en stimulant la coopération scientifique. De nombreux scientifiques européens avaient fui le continent durant la guerre. Il était donc essentiel de rendre l'Europe à nouveau attractive pour la recherche. C'est ainsi qu'en 1953, 12 États fondent le centre européen en recherche nucléaire (CERN). Si son nom officiel est aujourd'hui Organisation européenne pour la recherche nucléaire, l'acronyme originel est resté. À cheval entre la Suisse et la France, le CERN est le leader mondial de la recherche en physique des particules et rassemble 25 pays en 2026. Le CERN ne fait pas partie du système des Nations Unies.

Mission

Le CERN cherche à comprendre l'origine de l'Univers en favorisant la coopération internationale au niveau scientifique. Il exploite le Grand collisionneur de hadrons (LHC), l'accélérateur le plus puissant jamais construit.

Principales actions



CERN
© Genève Tourisme, Gauvin Lapetoule



CERN
© Switzerland Tourism, Colin Frei



Hôpitaux universitaires de Genève
© UNIGE

Recherche fondamentale

Pour comprendre l'origine de l'Univers, le CERN développe des accélérateurs de particules très puissants, dont le fameux LHC. Une particule est un élément indivisible infiniment petit. Un accélérateur permet de recréer les conditions juste après le Big Bang. Il crée des collisions entre des particules à très haute vitesse afin d'observer la matière qui se crée à cause de ces chocs. C'est comme si on lançait deux fraises l'une contre l'autre et que de leur collision naissaient d'autres fruits. Quelque chose s'est créé qui n'existait pas avant. Le CERN recherche comment cela a pu se produire et donc comment notre monde est né.

Vulgarisation scientifique

Le CERN vulgarise le cœur de son travail au grand public depuis de nombreuses années. Ne pouvant honorer toutes les demandes de visites, le Portail de la science a été construit grâce à des dons privés. Inauguré en octobre 2023, il vise à démontrer l'importance de la recherche fondamentale et stimuler l'intérêt des jeunes pour les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques. Réalisé par l'architecte mondialement connu Renzo Piano, le Portail accueille chaque année plus de 300'000 visiteurs issus de 180 pays. Ses expositions, laboratoires pédagogiques et événements en font l'un des lieux les plus fréquentés de Genève.

Apport à la société

Le CERN développe des instruments extrêmement pointus pour la recherche fondamentale. Les technologies développées sont ensuite partagées avec la société et utilisées dans d'autres domaines. Par exemple, la collaboration avec le milieu médical a permis de mettre au point les PET-Scan et la radiothérapie, utilisés dans la détection et le traitement du cancer. Mais l'exemple le plus connu est l'invention du World Wide Web en 1989 au CERN. Son objectif était de permettre aux chercheurs de partager des informations facilement à travers le monde. C'est aujourd'hui un outil incontournable de nos sociétés.

CAS CONCRET

Le CERN coopère avec six agences onusiennes (UIT, OMPI, OMS, OMM, Unitar et l'ONU-Genève). Elle collabore ainsi étroitement avec l'OMS pour développer, dans le cadre du projet CAiMIRA, un outil permettant de mesurer la qualité de l'air et la concentration de virus dans un espace clos.

L'ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Contexte

La révolution industrielle déclenche dès le 18^e siècle une course à l'innovation, avec un risque accru d'imitation. La Suisse a par exemple lancé sa révolution industrielle en important, et copiant, des machines anglaises. Avec la globalisation du commerce qui s'accroît dès le milieu du 19^e siècle, boostée par l'essor des moyens de communication et des transports, une protection mondiale de la propriété intellectuelle devient essentielle. Les ingénieurs hésitent en effet à présenter leurs inventions lors des foires et expositions universelles par peur de les voir imitées. En 1884, la Convention internationale pour la protection de la propriété industrielle est alors signée à Paris par 9 États, dont la Suisse, lançant un mouvement de protection internationale. En 1886, la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques est signée. Des Bureaux internationaux réunis pour la protection de la propriété intellectuelle sont mis en place à Berne en 1893. Ils s'installent à Genève en 1960 et sont remplacés par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) en 1970. L'OMPI rejoindra le système des Nations Unies en 1974. Aujourd'hui, l'OMPI administre 28 traités relatifs à la propriété intellectuelle.



Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

© Genève Tourisme

Mission

La propriété intellectuelle désigne les œuvres de l'esprit : inventions, œuvres littéraires et artistiques, dessins, modèles, emblèmes, noms et images utilisés dans le commerce. L'OMPI fournit des services qui permettent aux créateurs, aux innovateurs et aux entrepreneurs de protéger leur propriété intellectuelle par-delà les frontières.

Principales actions



Brevets internationaux

L'OMPI facilite la protection internationale des inventions grâce au système international des brevets (PCT). Le PCT, lancé en 1978, offre aux entreprises et aux experts un moyen d'obtenir une protection de leurs inventions dans plusieurs pays. En effet, une demande internationale de brevet auprès de l'OMPI évite de multiplier les demandes de brevet auprès de chaque État membre du PCT. Cela simplifie donc énormément la protection d'une innovation à travers le monde. 158 États font partie du PCT en 2026. L'OMPI collabore avec les organismes nationaux pour faciliter le traitement des brevets internationaux.



Protection des marques

Le système de Madrid offre une solution pratique pour l'enregistrement et la gestion des marques dans le monde entier. Il a été initié en 1891 et s'est développé pour permettre aujourd'hui aux entreprises de demander une protection dans les 132 pays couverts en déposant une seule demande d'enregistrement international auprès de l'OMPI et en payant une seule série de taxes. Ceci au lieu de devoir faire la même démarche dans chaque pays où l'on souhaite protéger sa marque. Une base de données des marques déjà déposées au niveau mondial. Plus de 50 millions de marques y sont recensées.



Centre d'arbitrage et de médiation

L'OMPI a créé en 1994 un centre d'arbitrage et de médiation qui propose des méthodes de règlement des litiges rapides et économiques et une expertise. Ces méthodes sont utilisées par des grandes sociétés, des PME, des startups, des artistes, des inventeurs, des universités et des producteurs afin de régler efficacement leurs litiges nationaux ou transfrontaliers en matière de propriété intellectuelle, que cela concerne des droits d'auteur, des brevets ou des marques. L'OMPI est aussi le leader mondial en matière de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine des sites web. Il a réglé près de 80'000 cas entre 1999 et 2025.

CAS CONCRET

Le Patentscope est la base de données de l'OMPI qui recense toutes les demandes de brevets déposées via le PCT. Depuis 1980, l'entreprise d'équipement sportif Nike a ainsi déposé plus de 10'000 demandes de brevets.

ACTIVITÉ EN CLASSE

Quiz

Durée : environ 15 à 30min

Public : Classes du secondaire I et II

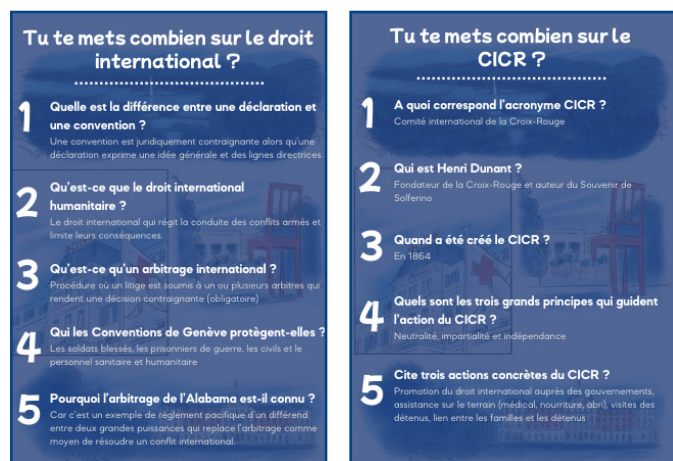
Matières conseillées : droit, histoire, philosophie, géographie, citoyenneté

Objectifs pédagogiques

- Permettre aux élèves de s'auto-évaluer sur leur niveau de connaissances de la Genève internationale
- Stimuler l'apprentissage des éléments clés de manière thématique
- Evaluer de manière ludique les éléments retenus

OPTION 1 : Jeu de cartes à faire en classe inspiré du jeu TTMC

Tu te mets combien (TTMC) est un jeu de société qui prend la forme d'un quiz. Sa subtilité réside dans le fait que chaque carte porte sur une thématique spécifique et comporte des questions avec un niveau de difficulté croissant. Chaque question apporte le nombre de points correspondant à son niveau de difficulté (La question 1 est la plus facile et rapporte 1 point, etc). La Fondation pour Genève s'est inspirée de ce jeu et a créé un lot de cartes-questions thématiques reprenant tous les sujets du dossier (exemples ci-dessous).



Les éléments du jeu sont disponibles sur le site internet de la Fondation pour Genève via le lien ci-dessous.



www.fondationpourgeneve.ch/accompagnement-bd

Déroulé du jeu

À chaque tour, la personne qui pose la question annonce le thème ainsi : « *tu te mets combien sur l'Organisation mondiale du commerce / le Traité de Versailles / la Réforme ?* ». La personne qui doit répondre évalue par elle-même son niveau de connaissance sur le sujet et donne un nombre de 1 à 5, 1 étant le niveau le plus accessible et 5 le plus difficile. La question correspondante lui est alors posée. Si elle répond juste, elle gagne le nombre de points correspondant (question 1 = 1 point etc). Si elle répond faux, elle ne gagne aucun point. La personne qui remporte la partie est celle dont le nombre de points dépasse 25.

Tour d'exemple

Le joueur 1 tire une carte et annonce la question : « *Tu te mets combien sur le CICR ?* »

Le joueur 2 évalue son niveau de connaissance et l'annonce : « 2 »

Le joueur 1 lit la question 2 : « *Qui est Henry Dunant ?* »

Le joueur 2 répond : « *C'est le fondateur de la Croix-Rouge* »

Le joueur 1 annonce s'il s'agit de la bonne réponse : « *C'est juste, tu gagnes 2 points.* »

Propositions d'organisation du jeu en classe

Le jeu peut être joué en groupes de 2 à 4 personnes.

Il prend environ 15 à 30 minutes.

OPTION 2 : Quiz en ligne sur le site Eduki

La Fondation Eduki développe des quiz thématiques sur la Genève internationale. Ils sont disponibles à ce lien et peuvent faire l'objet de jeux individuels ou collectifs pour les élèves.



www.eduki.ch/quiz-fr



GENÈVE, MOTEUR INNOVANT POUR LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

WORLD ECONOMIC FORUM

Contexte

Dans les années 1970, la guerre froide sépare le monde en deux blocs (Union Soviétique vs États-Unis) et la géopolitique devient un terrain de lutte idéologique. L'ONU, avec son Conseil de sécurité paralysé par les système de veto, peine à instaurer un dialogue efficace. Par ailleurs, il s'agit également d'une période économique complexe, avec la fin du système de Bretton Woods (voir la partie OMC) et des Trentes Glorieuses. Le monde fait donc face à de grands bouleversements. C'est dans ce contexte que le World Economic Forum est créé à Genève et vise à proposer une nouvelle réponse aux enjeux globaux en rassemblant gouvernement, entreprises et société civile. Elle repose sur ce qu'on appelait « l'esprit de Davos », soit le concept de participation multipartite, de collaboration et d'échanges cordiaux entre les mondes économiques et diplomatiques.

Mission

Le WEF vise à réunir dirigeants politiques, chefs d'entreprise, intellectuels et représentants de la société civile pour discuter des principaux enjeux mondiaux. Dans cette perspective, il organise l'emblématique Forum de Davos depuis 1971 qui réunit chaque année les hauts dirigeants des mondes économiques et diplomatiques et attire l'attention médiatique du monde entier. Le Forum est une véritable plateforme où les valeurs libérales qui ont façonné le monde de l'après-guerre sont évaluées et redéfinies chaque année. Le WEF se positionne également comme une référence en publiant des rapports reconnus comme le Global Competitiveness Report, le Global Risks Report ou encore le Future of Jobs Report. Par ailleurs, le WEF développe une expertise sur de nombreux sujets susceptibles d'influencer l'économie mondiale. Il a en effet créé 11 centres thématiques. Chacun rassemble des dirigeants du monde des affaires, des pouvoirs publics, de la société civile, du monde universitaire et d'autres secteurs afin d'échanger des idées et de faire avancer des programmes communs.

Le WEF a donc initié une nouvelle forme de coopération internationale, basée sur le partenariat entre le secteur public et privé, où les leaders économiques et les chefs des gouvernements sont convaincus qu'un monde stable et durable profite à la société et à l'économie.

GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL D'EXPERTS SUR L'ÉVOLUTION DU CLIMAT

Contexte

Une prise de conscience mondiale sur le climat commence dès les années 1970. En 1972, la Conférence de Stockholm est l'un des premiers événements qui place la question environnementale au cœur des discussions politiques internationales. Par la suite, l'ONU crée un Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), tandis qu'un Programme mondial de recherche sur le climat est initié par l'OMM. En 1985 se tient la Conférence de Villach, la première conférence internationale sur le rôle du dioxyde de carbone et des autres gaz à effet de serre dans le changement climatique. C'est à la suite de cette conférence que le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) est créé par l'OMM et le PNUE. Le GIEC est une organisation intergouvernementale regroupant les gouvernements membres des Nations Unies ou de l'OMM et siège à Genève.

Mission

L'objectif du GIEC est de fournir aux gouvernements des informations scientifiques utiles pour élaborer des politiques climatiques nationales. Il réunit des scientifiques du monde entier pour évaluer les connaissances sur le changement climatique. Il ne mène pas d'expériences lui-même et ne finance pas de recherches. Son rôle est de rassembler, analyser et synthétiser les études scientifiques publiées afin d'en tirer une vision claire et fiable. Tous les 6 à 7 ans environ, le GIEC publie un rapport d'évaluation très complet, rédigé par des centaines d'experts et relu par des milliers de scientifiques et de représentants des gouvernements. Les résumés destinés aux décideurs sont approuvés ligne par ligne par les États membres, ce qui leur donne une légitimité internationale.

HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME



UNHCDH

© Genève Tourisme, Olivier Miche

Contexte

La Déclaration universelle des droits de l'homme est signée en 1948 par pratiquement tous les membres de l'ONU de l'époque, à l'exception de l'URSS qui voyait dans les droits prônés une incohérence avec les règles capitalistes. C'est le premier document de l'histoire à définir les droits humains fondamentaux. De 1948 à 1974, les droits de l'homme sont traités par une division onusienne à New York. Celle-ci a contribué à l'élaboration des déclarations et conventions qui ont jeté les bases du cadre international des droits de l'homme. 45 ans après la Déclaration universelle des droits de l'homme, une Conférence mondiale tenue à Vienne en 1993 décidera de créer une organisation onusienne spécifiquement dédiée aux droits de l'homme : le Haut-Commissariat des Nations Unies

aux droits de l'homme (HCDH). Ce changement intervient dans le contexte de la fin de la guerre froide lorsque la notion de droits de l'homme n'opposait alors plus les deux blocs.

Mission

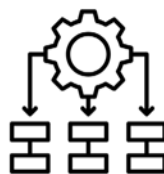
Le HCDH promeut les droits humains en s'assurant que les Nations Unies les intègrent dans leurs programmes, en enquêtant sur les violations les plus graves et en fournissant une assistance technique. La Commission des droits de l'homme était son principal organe depuis 1946. Elle a été réformée sous l'impulsion de la Suisse, et remplacée en 2006 par le Conseil des droits de l'homme afin de gagner en efficacité.

Principales actions



Examen périodique universel (EPU)

L'une des grandes innovations lorsque le Conseil des droits de l'homme a été créé fut de mettre en place un examen obligatoire pour tous les États membres. Tous les 4 ans et demi, chaque État membre doit ainsi rendre compte de la situation des droits de l'homme. Il reçoit ensuite des recommandations et s'engage à les mettre en place. Depuis le premier examen périodique en 2008, chacun des 193 États membres a fait l'objet de trois examens. Un nouveau cycle a débuté en 2022. Le taux d'acceptation des recommandations par les États examinés était de 76% à la fin du 3^e cycle. L'EPU se base sur les rapports nationaux de l'État examiné, sur les rapports d'experts sur les droits de l'homme des Nations Unies et sur des informations transmises par d'autres organes indépendants, comme les ONG. En cas de non-mise en œuvre, le système ne prévoit toutefois pas de sanctions.



Respect et développement du droit

Tous les organes du système des Nations Unies sont tenus d'intégrer les droits de l'homme dans le cadre de leurs actions. Le HCDH a pour rôle de s'assurer que cela soit le cas. Mais le HCDH est aussi un moteur dans le développement des normes juridiques en faveur des droits humains. Lors de sa première session en 2006, le Conseil des droits de l'homme a, par exemple, adopté la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées qui sera ensuite adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies. Le HCDH dispose également d'un mécanisme de plainte où tout individu peut dénoncer des violations des droits de l'homme qu'il a lui-même subi ou dont il a été témoin. Ce système vise à favoriser le respect des droits de l'homme et à offrir un outil aux victimes. Des milliers de plaintes sont reçues chaque année.



Assistance sur le terrain

Les États sont chargés de mettre en œuvre les normes relatives aux droits de l'homme. Mais le HCDH fournit son expertise pour aider à leur mise en œuvre, par exemple pour les questions relatives à la justice, aux réformes des lois nationales et aux processus électoraux. Le HCDH fonctionne avec 18 bureaux autonomes, dont en Ukraine et en Palestine, mais aussi 11 bureaux régionaux. Cette présence permet d'analyser la situation au plus près et de collaborer plus aisément avec le gouvernement du pays concerné, les autorités nationales, mais aussi les victimes. Il dispose également d'un groupe d'intervention rapide qui met en place des commissions d'enquête en cas d'urgence humanitaire. Par exemple, le Conseil des droits de l'homme a tenu une séance spéciale en janvier 2026, et a décidé de lancer une enquête après la répression des manifestations qui ont eu lieu en Iran.

GAVI - L'ALLIANCE DU VACCIN

Contexte

Jusque dans les années 1970, 10 % à peine des enfants des pays les plus pauvres étaient vaccinés contre la coqueluche, la tuberculose infantile, le tétanos, la poliomyélite, la rougeole et la diphtérie. Grâce aux efforts d'UNICEF, une centrale d'achat financée par des donations publiques a été mise en place pour faire baisser les prix. Des sommes importantes ont été recueillies et le taux de vaccination a fortement augmenté. Toutefois, ces programmes ont connu un déclin dès les années 80 et 90, rendant à nouveau fragile la situation vaccinale des enfants dans le monde. Face à ce constat, l'organisation internationale GAVI, l'Alliance du Vaccin, est créée en 2000. Sa création repose sur un engagement financier initial de 750 millions de dollars de la Fondation Bill et Melinda Gates sur cinq ans, qui sera ensuite porté à un milliard, faisant de cette fondation privée son principal financeur. GAVI constitue donc un exemple emblématique de partenariat public-privé au sein de la Genève internationale. Son modèle de gouvernance associe l'expertise technique de l'OMS, la capacité d'achat de l'UNICEF, le savoir-faire financier de la Banque mondiale, les fabricants de vaccins, les pays à faible revenu et les grands donateurs publics et privés. Cette structure hybride illustre l'évolution de la gouvernance globale vers des formes plus inclusives, où États, organisations internationales et secteur privé coopèrent.

Mission

GAVI a pour objectif d'accélérer l'accès à la vaccination des enfants dans les pays à faible revenu. Depuis sa création, elle a contribué à vacciner plus de 822 millions d'enfants. En couvrant près de la moitié des enfants du monde, l'Alliance dispose d'un poids suffisant pour négocier des prix plus abordables avec les fabricants. En 2022, la vaccination complète d'un enfant avec les 11 vaccins recommandés par l'OMS coûtait environ 28 dollars dans les pays soutenus par GAVI, contre environ 1100 dollars aux États-Unis. Le nombre de fabricants produisant des vaccins soutenus par GAVI est passé de 5 en 2001 à 17 en 2017, dont une majorité située en Afrique, en Asie et en Amérique latine. GAVI a été co-organisateur de COVAX, le principal fournisseur de vaccins gratuits contre la COVID-19 aux pays à faible revenu.

FONDS MONDIAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA, LA TUBERCULOSE ET LE PALUDISME

Contexte

Au début des années 2000, malgré les efforts conjoints de l'OMS, d'ONUSIDA, des ONG et des États, le sida, la tuberculose et le paludisme continuent de provoquer des millions d'infections et de décès, en particulier dans les pays à faible revenu. Face à cette situation, une nouvelle initiative est lancée en 2001 lors du sommet du G8 de Gênes, sous l'impulsion du Secrétaire général des Nations Unies de l'époque Kofi Annan. Elle aboutit à la création, à Genève, du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

Mission

Contrairement à l'OMS, le Fonds mondial n'est pas une agence des Nations Unies, mais une fondation soumise au droit suisse. Son rôle n'est pas de mener directement des programmes de santé, mais de mobiliser et de redistribuer des ressources financières afin de soutenir la lutte contre ces trois maladies et de renforcer les systèmes de santé dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Depuis 2002, il a investi près de 50 milliards de dollars dans plus de 155 pays, ce qui en fait aujourd'hui l'un des principaux bailleurs de fonds internationaux dans le domaine de la santé globale.

L'originalité du Fonds mondial réside dans son modèle de gouvernance, associant acteurs publics et privés. Si 92 % de ses ressources proviennent des gouvernements, il mobilise également des fondations philanthropiques, dont la Fondation Bill et Melinda Gates, ainsi que d'autres partenaires privés.

Cette structure publique-privée reflète une évolution de la gouvernance mondiale, dans laquelle les États ne sont plus les seuls financeurs ni les seuls décideurs. Elle contribue également à positionner Genève comme centre de gouvernance de la santé mondiale.

GENEVA SCIENCE DIPLOMACY ANTICIPATOR

Contexte

La création du GESDA s'inscrit dans le cadre d'une vaste réflexion sur le renforcement de la stratégie État-hôte de la Confédération suisse entre 2012 et 2018. En effet, en 2012, Genève n'obtient pas le siège du Fonds Vert pour le climat qui part s'installer en Corée du Sud. C'est un échec cuisant, car Genève est éliminée dès le premier tour. Le Département des Affaires étrangères constitue alors une task force pour réfléchir au futur de la Genève internationale. Ce groupe de travail, baptisé Task Force Genève Internationale (TAFOGI), a livré en 2013 au Conseil fédéral un premier rapport sur les défis de la Genève internationale. Au printemps 2015, les réflexions se poursuivent sous l'égide d'un nouveau groupe, baptisé Genève+, qui sera le noyau dur de ce qu'allait devenir GESDA. En 2018, Genève+ présente son rapport final. Il propose de créer une fondation indépendante basée sur l'anticipation scientifique, visant à répondre à l'accélération du rythme du développement technologique.

Mission

La fondation de droit privé GESDA est au cœur de ce qu'on appelle la **diplomatie scientifique**. GESDA applique une forme de diplomatie scientifique qui se veut un incubateur de solutions concrètes. Elle cherche à anticiper les effets que les innovations technologiques en cours dans les laboratoires auront sur la société dans 5, 10 et 25 ans afin de les orienter, dès leur développement, vers le bien commun. Concrètement, GESDA rassemble des centaines de scientifiques du monde entier pour qu'ils identifient les avancées technologiques susceptibles d'affecter les individus, la société et la planète dans un document annuel de référence : le GESDA Science Breakthrough Radar.

Celui-ci est ensuite partagé avec le monde diplomatique afin que ces avancées puissent amener à des solutions pilotes permettant d'aider les États à faire face aux défis globaux. Elle a ainsi lancé l'Open Quantum Institute, hébergé au CERN à Genève, dans le but de faciliter l'accès aux technologies quantiques dans le monde, et de développer des cas d'utilisation qui pourraient contribuer à accélérer la réalisation des Objectifs de développement durable des Nations Unies pour 2030. L'informatique quantique permet d'explorer un très grand nombre de possibilités en parallèle et de résoudre certains types de problèmes beaucoup plus rapidement. Pour donner un exemple, un ordinateur quantique pourrait identifier rapidement le meilleur scénario parmi des milliers de combinaisons possibles, comme l'optimisation des flux de transports publics d'une ville, alors qu'un ordinateur classique devrait tester chaque option l'une après l'autre.

→ **La diplomatie scientifique** est un ensemble de pratiques à l'interface des communautés scientifiques et diplomatiques. Or, qui dit interface, dit besoin de parler un langage commun afin de comprendre les représentations et les enjeux du monde diplomatique pour les scientifiques, ou du monde scientifique pour les diplomates. La diplomatie scientifique peut prendre plusieurs formes :

1. la science pour la diplomatie, soit utiliser la coopération scientifique pour améliorer les relations entre les États. Exemple : Le CERN
2. la diplomatie pour la science, soit utiliser les relations diplomatiques pour soutenir des projets scientifiques internationaux d'envergure. Exemple : le projet ITER qui rassemble 35 États
3. la science dans la diplomatie, soit éclairer des enjeux politiques grâce aux conseils scientifiques. Exemple : le GIEC qui fournit des rapports scientifiques détaillés pour orienter les décisions politiques concernant le climat

LA GENÈVE INTERNATIONALE DE DEMAIN

La Genève internationale est active depuis plus de 100 ans, elle a évolué au cours du temps, au fil des crises, en fonction des conflits et des nouveaux enjeux. Elle a développé ses pôles de compétences, en commençant par l'humanitaire en 1864 jusqu'à se pencher sur l'intelligence artificielle aujourd'hui. Son développement, axé sur une coopération internationale dite technique, la hisse comme un centre de gouvernance mondial unique.

Toutefois, la coopération internationale est aujourd'hui mise à mal. Elle est, et a toujours été, liée au bon vouloir des États membres. Certains se retirent de certaines organisations, les confrontant à une crise de financement et les amenant à repenser leur mode de fonctionnement. Cette remise en question entraîne une réflexion plus large sur les opportunités de développement de la coopération internationale. Au cours de son histoire, la Genève internationale a en effet su développer des formes inédites de coopération. Elle a su fédérer des acteurs

divers pour faire face aux nouveaux enjeux. Les exemples du WEF, de GAVI, du Fonds Mondial, du GESDA en sont témoins. Elle a donc toutes les cartes en main pour être le moteur d'un nouveau multilatéralisme. Dans cette optique, plusieurs pistes sont évoquées pour réimaginer la coopération internationale depuis Genève :



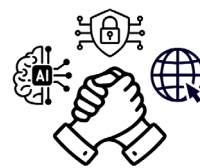
Accueillir de nouveaux acteurs

La gouvernance mise en place après la Deuxième Guerre mondiale ne reflète plus le fonctionnement du monde actuel. Le développement de certains pays redessine en effet leur implication dans les affaires mondiales.



Repenser le financement

Le financement des organisations internationales est trop dépendant de la volonté des États membres. Diversifier les sources de financement et favoriser les partenariats publics-privés est essentiel pour assurer la pérennité des programmes.



Développer la coopération sur les nouveaux enjeux

Développer la coopération internationale sur les nouveaux enjeux tels que l'IA, le numérique et la cybersécurité est essentiel car ils impactent la société dans son ensemble.



L'IA joue un rôle croissant au sein de la Genève internationale. Plusieurs acteurs s'engagent en effet à positionner Genève comme un centre de discussion mondial en matière de gouvernance de l'IA. Parmi les nombreuses initiatives, on peut citer :

1. Le **Sommet IA for Good** de l'UIT qui réunit chaque année des experts du monde entier à Genève et pousse pour un développement de l'IA favorable au bien commun.
2. L'Assemblée générale des Nations Unies a créé début 2026 le **Groupe scientifique international indépendant de l'IA**, composé de 40 membres de toutes les régions, qui vise à être pour l'IA ce que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est pour le réchauffement climatique (voir p.35). L'Assemblée générale a aussi initié le **Dialogue mondial sur la gouvernance de l'IA** qui se tient à Genève en juillet 2026.
3. Après avoir eu lieu à Paris et New Delhi, Genève accueille le **Sommet mondial sur l'IA en 2027**, qui réunit gouvernements, leaders et entreprises pour envisager un cadre global pour l'IA.
4. De nombreuses organisations internationales sises à Genève intègrent l'IA pour développer efficacement leurs activités. On peut notamment citer le CERN qui utilise l'IA pour analyser les données collectées avec son accélérateur de particules, l'OMM qui a des modèles d'IA pour analyser le changement climatique et prévenir davantage les catastrophes naturelles ou encore le CICR qui a développé en 2024 ses propres directives pour une utilisation raisonnable de l'intelligence artificielle dans le cadre de son mandat.
5. Le CICR fait un travail de plaidoyer sur les implications de l'IA dans les conflits armés. Il alerte notamment sur l'usage des armes autonomes, l'influence de l'IA dans les cyberattaques et l'utilisation de l'IA dans la prise de décisions d'attaques militaires.
6. **Implication du monde académique local** : Le **Swiss AI Center** a été créé par les HES-SO pour mettre en place une structure suisse qui développe des outils destinés à accélérer l'adoption de composants IA dans la transition numérique des PME. Par ailleurs, le **Pôle IA en santé du Campus Biotech** rassemble médecins, chercheurs et experts en intelligence artificielle pour favoriser l'émergence de nouvelles méthodes de diagnostic, de traitement et de prévention. L'IHEID et la DiploFoundation développent aussi des réflexions sur les interactions entre l'IA et la diplomatie.
7. **Implication du secteur privé** : la **Trust Valley** est une initiative des cantons de Vaud et de Genève, qui est devenue une référence mondiale rassemblant près de 400 entreprises et institutions autour de la gouvernance de l'IA, du quantique, de la cybersécurité, et des infrastructures numériques critiques. **GAIGI** est un institut indépendant établi à Genève, qui conçoit des cadres de gouvernance de l'intelligence artificielle par secteur d'activité basé sur les référentiels existants au niveau mondial.

Mais la forme que prendra cette Genève internationale de demain, les thématiques dont elle s'emparera et les valeurs qu'elle portera, ce sont aussi celles de vos élèves. C'est elle qui contribuera à forger le monde dans lequel ils évolueront. Ils peuvent contribuer à en dessiner les contours, en partageant leurs préoccupations et leurs aspirations. L'objectif du présent dossier est de les impliquer dans cette réflexion.

ACTIVITÉ EN CLASSE

Simulation d'une conférence de presse sur la régulation de l'IA

Durée : environ 1h30

Public : Classes du secondaire I et II

Matières conseillées : droit, histoire, philosophie, géographie, citoyenneté

Objectifs pédagogiques

- Permettre aux élèves d'expérimenter une prise de parole structurée
- Développer la capacité à argumenter et à répondre à des questions complexes
- Comprendre les enjeux actuels liés à la régulation de l'IA
- Explorer les enjeux éthiques, sociaux et politiques de la régulation de l'intelligence artificielle
- Développer la réflexion sur l'impact de cette nouvelle technologie sur soi et sur le monde

Présentation générale

Cette activité consiste à simuler une conférence de presse internationale autour d'un projet de régulation de l'intelligence artificielle. Un groupe d'élèves représente une organisation internationale (OI) qui présente un projet de traité de régulation de l'IA.

Le reste de la classe joue le rôle de journalistes, répartis en deux catégories :

- Des journalistes favorables au projet
- Des journalistes critiques ou opposés

Organisation des groupes

Pour une classe de 20 à 25 élèves :

Groupe A - L'organisation internationale (3 à 5 élèves)

Ils préparent et présentent un projet de régulation de l'IA.

Groupe B - Journalistes favorables (6 à 10 élèves)

Ils posent des questions qui soutiennent, approfondissent ou valorisent la proposition.

Groupe C - Journalistes critiques (6 à 10 élèves)

Ils posent des questions qui interrogent, mettent en doute ou remettent en cause la proposition.

Rôle spécifique du modérateur/trice (enseignant-e)

- Distribuer la parole équitablement.
- Assurer des prises de parole concises et respectueuses.
- Garantir la pertinence des questions (pas d'attaques personnelles, pas de hors-sujet).
- Maintenir le rythme de l'activité.

Déroulement de l'activité

I. Présentation du contexte par l'enseignant-e (15min)

- Qu'est-ce que l'IA ?

Ce terme désigne la capacité de systèmes informatiques à effectuer des tâches qui nécessiteraient normalement le raisonnement d'un être humain. Un exemple bien connu d'intelligence artificielle est le programme sur lequel est basé ChatGPT, mais il en existe bien d'autres. Un système d'intelligence artificielle fonctionne grâce à des algorithmes. Un algorithme classique est un ensemble d'instructions, ou de règles, qu'un ordinateur ou une machine doit appliquer pour apporter une réponse à une question ou pour résoudre un problème. L'apprentissage automatique est une forme d'intelligence artificielle capable de créer ses propres instructions à partir des données qui ont servi à l'« entraîner ». Le système utilise alors ces instructions pour trouver une solution à un problème donné. En quelque sorte, le logiciel se programme lui-même. Une fois affectés à une tâche particu-

lière, certains de ces systèmes continuent d'« apprendre » en exploitant les données issues de l'environnement dans lequel ils fonctionnent. (*explication tirée du site web du CICR, voir sous sources*)

- La coopération internationale et l'IA (voir chapitre *La Genève internationale de demain* p.38-39)

II. Préparation (15 minutes)

Groupe A – L'organisation internationale

1. Élaborer une proposition de traité fondé sur 2 ou 3 mesures concrètes (ex. : transparence des algorithmes, protection des données, création d'une autorité indépendante).
2. Identifier les raisons pour lesquelles ces mesures sont nécessaires.
3. Préparer une présentation orale de 2 à 3 minutes, structurée autour :
 - Du problème ou des risques identifiés,
 - Des solutions proposées,
 - Des bénéfices attendus.
 - Des arguments de défense : anticiper les questions des journalistes et imaginer comment y répondre de manière claire et convaincante.

Groupes B et C – Les journalistes

Préparer plusieurs questions à poser pendant la conférence de presse :

- Journalistes favorables : questions qui encouragent la clarification, soulignent les avantages ou demandent des précisions positives.
- Journalistes critiques : questions qui mettent l'accent sur les risques, les limites, les contradictions ou les impacts négatifs éventuels.

Les questions doivent être formulées de manière précise, pertinente et respectueuse.

III. Phase de conférence de presse (20 minutes)

1. Présentation de l'OI (2–3 minutes)

Le groupe A expose brièvement son projet de régulation :

- Pourquoi une régulation de l'IA est nécessaire (les risques, les enjeux),
- Quelles mesures concrètes sont proposées (exemples : transparence, contrôles, limites d'usage...),
- Quels bénéfices sont attendus (sécurité, protection des droits, harmonie entre innovation et responsabilité).

2. Questions des journalistes (20 minutes)

La conférence s'organise sous la forme de tours de parole alternés.

Les journalistes lèvent la main pour poser leur question.

L'enseignant-e joue le rôle de modérateur et veille à la régulation du temps et à l'équilibre des questions.

L'ordre recommandé :

1. Un journaliste favorable pose une question ; l'OI répond.
2. Un journaliste critique pose une question ; l'OI répond.
3. Alternance jusqu'au terme du temps imparti.

Les réponses de l'OI doivent être claires, structurées et directement liées à la question posée.

IV. Phase de retour collectif (5–10 minutes)

Un court débriefing permet de revenir sur :

- la qualité des questions posées,
- la pertinence des réponses données,
- la compréhension des enjeux liés à la régulation de l'IA,
- les difficultés rencontrées lors de la prise de parole.

Cette discussion peut également servir à comparer les arguments des deux groupes de journalistes.



IN

B

ZE

KNOX

1559

IHS

REUNION DU SYNODE
GENERAL DE PARIS
FONDATION DE
L'UNIVERSITE ET COLLEGE
DE GENEVE

DES ACTEURS QUI S'ENGAGENT (*liste non exhaustive*)

Département fédéral des affaires étrangères (DFAE)

Le DFAE est le ministère suisse chargé de la politique extérieure. Il définit la stratégie internationale de la Suisse et soutient dans ce cadre la Genève internationale, notamment en promouvant la paix, l'aide humanitaire et le multilatéralisme. Il contribue au financement et au développement des organisations internationales.

Mission permanente de la Suisse auprès de l'ONU

La Mission représente officiellement la Suisse auprès de l'ONU et des autres organisations internationales à Genève. Elle participe aux négociations multilatérales, défend les positions suisses et assure la coordination entre les autorités fédérales à Berne et les discussions diplomatiques à Genève.

Direction des affaires internationales du Canton de Genève (DAI)

La DAI est l'entité cantonale qui conseille les autorités, coordonne les acteurs locaux et soutient les initiatives liées à la Genève internationale. Elle promeut la vocation internationale de Genève en facilitant les synergies pour faire du canton un pôle de gouvernance mondiale au service de la résolution d'enjeux globaux.

Service des relations extérieures et de la communication de la Ville de Genève

Ce service est en charge des relations de la Ville avec la Genève internationale. Il assure la liaison avec les partenaires institutionnels et contribue à l'organisation de manifestations internationales. Il collabore étroitement avec la Mission suisse et le Canton pour soutenir le rôle international de Genève.

Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI)

Fondation de droit privé sans but lucratif, la FIPOI a pour objectif de faciliter l'implantation et le développement des organisations internationales dans le canton de Genève, et parfois dans le canton de Vaud, en mettant à leur disposition des locaux et des infrastructures répondant à leurs besoins.

Centre d'accueil de la Genève internationale (CAGI)

Le CAGI soutient les diplomates, fonctionnaires internationaux et ONG dans leur installation à Genève. Il fournit des informations pratiques (logement, démarches administratives, emploi des conjoints) et organise des activités d'intégration pour faciliter leur adaptation à la vie locale.

Fondation pour l'adaptation de la Genève internationale (FAGI)

Créée en 2025 par l'État de Genève et la Fondation Hans Wilsdorf, la FAGI soutient temporairement les organisations internationales et ONG genevoises confrontées à des difficultés financières. Son objectif est de préserver et renforcer la position de Genève comme centre majeur de la coopération internationale.

Fondation pour Genève

La Fondation pour Genève oeuvre en faveur du rayonnement de l'attractivité et de l'ouverture sur le monde de Genève. Elle collabore avec les autorités fédérales et genevoises pour lancer des initiatives favorables au développement international de Genève et contribue à créer des ponts entre le secteur privé et le secteur public. Elle fédère cinq entités : la Fondation Eduki, le Cercle international, le Club Diplomatique de Genève, le Réseau d'accueil du CAGI et l'association GVA².

Fondation Eduki

La Fondation Eduki sensibilise les jeunes à la coopération internationale. Elle tisse des liens entre les organisations et les jeunes en organisant des activités en lien avec la Genève internationale, en développant du matériel pédagogique pour les enseignants et en organisant un Concours pour toutes les classes de Suisse.

Club Diplomatique de Genève

Le Club Diplomatique de Genève rassemble les décideurs de la Genève internationale et facilite les synergies en organisant des événements exclusifs. Conférences, débats, visites et excursions thématiques visent à stimuler les discussions sur les enjeux actuels. Il favorise les relations entre la communauté internationale et l'État-hôte.

Cercle international

Le Cercle international a pour but d'accueillir les personnalités de la Genève internationale ainsi que leurs conjoints afin de rendre leur séjour à Genève agréable. A travers diverses activités organisées en journée et le soir, il permet de tisser des liens sociaux entre les communautés locale et internationale en toute convivialité.

LISTE DES ACRONYMES

AIPG : Agence internationale des prisonniers de guerre
CAGI : Centre d'Accueil de la Genève Internationale
CEI : Commission électrotechnique internationale
CERN : Organisation européenne pour la recherche nucléaire
CICR : Comité international de la Croix-Rouge
CIRC : Centre international de recherche sur le cancer
DAI : Direction des affaires internationales (Genève)
DFAE : Département fédéral des affaires étrangères (Suisse)
DIH : Droit international humanitaire
ECOSOC : Conseil économique et social des Nations Unies
Ecolint : École internationale de Genève
FAGI : Fondation pour l'accueil de la Genève internationale
FIPOI : Fondation des immeubles pour les organisations internationales
GATT : Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
GAVI : Alliance du vaccin (Gavi, the Vaccine Alliance)
GESDA : Geneva Science and Diplomacy Anticipator
GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
HCDH : Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
IA : Intelligence artificielle
IHEID : Institut de hautes études internationales et du développement
ISO : Organisation internationale de normalisation
LHC : Grand collisionneur de hadrons
ODD : Objectifs de développement durable
OIT : Organisation internationale du travail
OMC : Organisation mondiale du commerce
OMI : Organisation météorologique internationale
OMM : Organisation météorologique mondiale
OMPI : Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS : Organisation mondiale de la santé
ONG : Organisation non gouvernementale
ONUG : Office des Nations Unies à Genève
ONUSIDA : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
ONU : Organisation des Nations Unies
OTAN : Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PCT : Traité de coopération en matière de brevets
PME : Petites et moyennes entreprises
PNUE : Programme des Nations Unies pour l'environnement
SDN : Société des Nations
TAFOGI : Task Force on the Future of Geneva International
UIT : Union internationale des télécommunications
UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNHCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
UNHRC : Conseil des droits de l'homme des Nations Unies
UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNITAR : Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
WEF : Forum économique mondial

SOURCES

Informations générales

Département fédéral des affaires étrangères. (s.d.). La neutralité de la Suisse. Confédération suisse.
file:///Users/p153/Downloads/neutralitaet-schweiz_FR.pdf

Martin-Bidou, P. (2017). Fiche 12. La création des organisations internationales. Fiches de Droit international public : Rappels de cours et exercices corrigés (p. 56-59). Ellipses. <https://droit.cairn.info/fiches-de-droit-international-public-3e-edition--9782340019812-page-56?lang=fr>.

Médecins Sans Frontières. (s.d.). Organisation non gouvernementale. Dictionnaire pratique du droit humanitaire
<https://dictionnaire-droit-humanitaire.org/content/article/2/organisation-non-gouvernementale/>

Organisation des Nations Unies. (s.d.). Missions permanentes. ONU Genève.
<https://www.ungeneva.org/fr/permanent-missions>

United Nations. (s.d.). Multilatéralisme.
<https://www.un.org/fr/global-issues/multilateral-system>

United Nations. (s.d.). Overview of the United Nations Treaty Collection.
https://treaties.un.org/Pages/overview.aspx?path=overview/definition/page1_fr.xml

Nations Unies. (1969). Convention de Vienne sur le droit des traités (adoptée le 23 mai 1969, entrée en vigueur le 27 janvier 1980).
Recueil des traités des Nations Unies, vol. 1155, p. 331.

Nations Unies. (1975). Convention de Vienne sur la représentation des États dans leurs relations avec les organisations internationales de caractère universel (adoptée le 14 mars 1975).
Recueil des traités des Nations Unies, vol. 69, p. 140.

Servettaz, E. (2025, 2 juin). Les diplomates suisses, des émissaires neutres dans un monde chamboulé. SWI swissinfo.ch. <https://www.swissinfo.ch/fre/affaires-etrangees/les-diplomates-suisses-des-%C3%A9missaires-neutres-dans-un-monde-chamboul%C3%A9/89416875>

Département fédéral des affaires étrangères (DFAE). (2026, 1 février). Histoire du DFAE. <https://www.eda.admin.ch/fr/histoire-du-dfae>

Media Flow. (s. d.). La diplomatie à travers les siècles.
<https://admin.media-flow.ch/la-diplomatie-a-travers-les-siecles>

Département fédéral des affaires étrangères (DFAE). (2026, 1 février). La diplomatie à travers les siècles.
<https://www.eda.admin.ch/fr/la-diplomatie-a-travers-les-siecles>

Genève, terre d'accueil

Kuntz, J. (2010). Genève, histoire d'une vocation internationale.

Tosato-Rigo, D. (2014, 12 décembre). Réfugiés protestants. Dans Dictionnaire historique de la Suisse.
<https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/026884/2014-12-12/>
Guniat, M. (2024)

Les mots de Genève : un refuge au fil des siècles. Le Temps.
<https://www.letemps.ch/opinions/chroniques/les-mots-de-geneve-un-refuge-au-fil-des-siecles>

Genève, lieu propice au développement du droit

Allemann, M. (2020, 16 avril). Hugo Pratt, le CICR et l'Éthiopie. Cross-Files – Blog des archives du Comité international de la Croix-Rouge.

<https://blogs.icrc.org/cross-files/fr/hugo-pratt-le-cicr-et-l-ethiopie/>

Comité international de la Croix-Rouge. (s.d.). Les Conventions de Genève et leurs commentaires.
<https://www.icrc.org/fr/droit-et-politique/les-conventions-de-geneve-et-leurs-commentaires>

Fondation Eduki. (2025). Dossier 1 : L'aide humanitaire.
https://eduki.ch/wp-content/uploads/2025/03/Eduki_Dossier1_Aide_humanitaire.pdf

DAUVIN Pascal, Johanna Siméant-Germanos, Le travail humanitaire. Les acteurs des ONG, du siège au terrain, Paris, Presses de Sciences Po, 2002.

HERRMANN Irène, L'humanitaire en questions. Réflexions autour de l'histoire de la Croix-Rouge, Paris, Éditions du Cerf, 2018.

Le Temps. (n.d.). En 1914, le CICR apprend à protéger les civils.
<https://www.letemps.ch/opinions/1914-cicr-apprend-protoger-civils>

Tribune de Genève. (2022, 9 octobre). Un arbitrage américano-britannique fonde la vocation internationale de Genève.
<https://www.tdg.ch/un-arbitrage-americano-britannique-fonde-la-vocation-internationale-de-geneve-794215336273>

William W. Park & Bruno de Fumichon, Retour sur L'Affaire de L'Alabama : De l'Utilité et de l'Histoire pour l'Arbitrage International, in 2019 Revue de l'Arbitrage 743 (2019).
Available at: https://scholarship.law.bu.edu/faculty_scholarship/821

Comité international de la Croix-Rouge. (s.d.). Notre mandat et notre mission.
<https://www.icrc.org/fr/notre-mandat-et-notre-mission>

Ville de Genève. (s.d.). Les Conventions de Genève.
<https://www.geneve.ch/faire-geneve/decouvrir-geneve-quartiers/histoire-geneve/role-international-geneve/conventions-geneve>

Genève internationale. (s.d.). Les Conventions de Genève : 160 ans d'histoire.
<https://www.geneve-int.ch/fr/les-conventions-de-geneve-160-ans-dhistoire>

Cotter, C. (2024, 12 août). La pertinence sans fin des Conventions de Genève. Cross-Files – Blog des archives du Comité international de la Croix-Rouge.
<https://blogs.icrc.org/cross-files/fr/la-pertinence-sans-fin-des-conventions-de-geneve/>

Radio Télévision Suisse, Le CICR lance un projet d'emblème digital contre les cyberattaques
<https://www.rts.ch/info/sciences-tech/2026/article/le-cicr-lance-un-embleme-numerique-contre-les-cyberattaques-29299026.html>

Comité international de la Croix-Rouge. (s.d.). Protection.
<https://www.icrc.org/fr/nos-activites/protection#text942106>

Comité international de la Croix-Rouge. (2009). Standards professionnels pour les activités de protection menées par les organisations humanitaires et de défense des droits de l'homme dans les conflits armés et autres situations de violence.
https://www.icrc.org/sites/default/files/external/doc/fr/assets/files/other/icrc_001_0937.pdf

Genève, capitale de la gouvernance mondiale

Hidalgo-Weber, O., & Lescaze, B. (dir.). (2020). 100 ans de multilatéralisme à Genève : de la SDN à l'ONU. Éditions Suzanne Hurter.

Organisation des Nations Unies. (s.d.). Covenant of the League of Nations.
<https://www.ungeneva.org/fr/about/league-of-nations/covenant>

Fondation Eduki. (2022). Paix et système des Nations Unies. Fondation Eduki.

Nations Unies. (1926). Convention relative à l'esclavage (signée à Genève le 25 septembre 1926, amendée par le Protocole du 7 décembre 1953). Recueil des traités des Nations Unies.

https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XVIII-2&chapter=18&clang=_fr

Organisation internationale du Travail. (2026). De l'exil à l'emploi : au camp de Zaatari, des Syriens reconstruisent leur vie.

www.ilo.org/fr/resource/article/de-lexil-lemploi-au-camp-de-zaatari-des-syriens-reconstruisent-leur-vie

Le Temps. (s.d.). L'OIT, née à Bâle par des pères industriels.

<https://www.letemps.ch/carrieres-et-formation/loit-nee-bale-peres-industriels>

Bibliothèque de Genève. (s.d.). William Emmanuel Rappard.

<https://www.bge-geneve.ch/iconographie/personne/william-emmanuel-rappard>

International School of Geneva. (s.d.). International School of Geneva (Ecolint).

<https://www.ecolint.ch/fr>

Graduate Institute of International and Development Studies. (s.d.). Discover the Institute.

<https://www.graduateinstitute.ch/discover-institute>

Fondation Eduki. (2025). Genève internationale. Fondation Eduki.

https://eduki.ch/wp-content/uploads/2025/03/20140717_dossier_8_geneveinternationale_optimise.pdf

Société des Nations. (1924). Déclaration de Genève sur les droits de l'enfant.

Ville de Genève. (2024). 100 ans de la Déclaration de Genève.

<https://www.geneve.ch/actualites/dossiers-information/100-declaration-geneve>

Organisation internationale du Travail. (1999). Convention n°182 concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination.

https://normlex.ilo.org/dyn/nrmlx_fr?f?p=1000:62:0::NO::P62_LIST_ENTRIE_ID:2453907

United Nations. (s.d.). Overview of the United Nations Treaty Collection.

https://treaties.un.org/Pages/overview.aspx?path=overview/definition/page1_fr.xml#declarations

Munari, A. (s.d.). Jean Piaget et l'éducation. L'Agora.

https://agora.qc.ca/documents/piaget--jean_piaget_et_leducation_par_alberto_munari

UNESCO International Bureau of Education. (s.d.). History.

<https://www.ibe.unesco.org/fr/about-us/history>

UNESCO International Bureau of Education. (s.d.). Transforming the curriculum.

<https://www.ibe.unesco.org/fr/node/196?hub=18>

Genève, centre global de compétences techniques

Organisation des Nations Unies. (s.d.). Office des Nations Unies à Genève.

<https://www.unog.ch>

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. (2010). L'ONU : soixante ans d'histoire. France Diplomatie.

https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/france_829/label-france_5343/les-numeros-label-france_5570/lf60-60-ans-onu_11476/dossier-60-sup-e-sup-anniversaire-un-tournant-pour-onu_11477/onu-soixante-ans_22258.html

Fondation Eduki. (2020). Genève internationale (fiche thématique).

https://eduki.ch/wp-content/uploads/2025/03/20201109_Fiche_Geneve_Internationale_FR-2020_web_3.pdf

La Cour internationale de Justice ordonne à l'Ouganda de payer 325 millions de dollars à la RDC. (2022, 13 février). ONU Info.

<https://news.un.org/fr/story/2022/02/1114002>

Organisation mondiale du commerce. (s.d.). Énoncé de mission.

https://www.wto.org/french/thewto_f/whatis_f/wto_dg_stat_f.htm

Organisation mondiale du commerce. (s.d.). Renforcement des capacités commerciales.

https://www.wto.org/french/tratop_f/devel_f/build_tr_capa_f.htm

Organisation mondiale du commerce. (2024, 30 octobre). Blog du Directeur général adjoint Xiangchen Zhang.

https://www.wto.org/french/blogs_f/ddg_xiangchen_zhang_f/blog_xz_30oct24_f.htm

Organisation mondiale du commerce. (s.d.). Le règlement des différends à l'OMC.

https://www.wto.org/french/thewto_f/whatis_f/tif_f/disp1_f.htm

Organisation mondiale du commerce. (s.d.). Statistiques sur le règlement des différends.

https://www.wto.org/french/tratop_f/dispu_f/dispustats_f.htm

Organisation mondiale du commerce. (s.d.). États-Unis — Droits antidumping et compensateurs sur les olives mûres en provenance d'Espagne (DS577).

https://www.wto.org/french/tratop_f/dispu_f/cases_f/ds577_f.htm

Von Holzen, M. (2026, 26 janvier). Face aux « pires bouleversements depuis 80 ans », la patronne de l'OMC, Ngozi Okonjo-Iweala, appelle à lutter contre les dérives du protectionnisme. Le Temps.

<https://www.letemps.ch/economie/face-aux-pires-bouleversements-depuis-80-ans-la-patronne-de-l-omc-ngozi-okonjo-iweala-appelle-a-lutter-contre-les-derives-du-protectionnisme>

Organisation internationale de normalisation. (2017). ISOfocus 123.

[https://www.iso.org/files/live/sites/isoorg/files/news/magazine/ISOfocus%20\(2013-NOW\)/fr/2017/ISOfocus_123/ISOfocus_123_FR.pdf](https://www.iso.org/files/live/sites/isoorg/files/news/magazine/ISOfocus%20(2013-NOW)/fr/2017/ISOfocus_123/ISOfocus_123_FR.pdf)

Organisation internationale de normalisation. (2010). ISO Focus+, janvier 2010.

[https://www.iso.org/files/live/sites/isoorg/files/news/magazine/ISO%20Focus+%20\(2010-2013\)/fr/2010/ISO%20Focus+,%20Janvier%202010.pdf](https://www.iso.org/files/live/sites/isoorg/files/news/magazine/ISO%20Focus+%20(2010-2013)/fr/2010/ISO%20Focus+,%20Janvier%202010.pdf)

Organisation internationale de normalisation. (s.d.). Renforcement des capacités.

<https://www.iso.org/fr/capacity-building.html>

Organisation internationale de normalisation. (s.d.). Élaboration des normes.

<https://www.iso.org/fr/developing-standards.html>

Ailleret, P. (1987). [Histoire de la C.E.I., premier organisme de normalisation internationale, de 1906 à 1926]. Bulletin d'histoire de l'électricité, 10.

https://www.persee.fr/doc/helec_0758-7171_1987_num_10_1_1030

Organisation internationale de normalisation. (s.d.). Systèmes de transport intelligents.

<https://www.iso.org/fr/transport/sti-systemes-transport-intelligents>

Organisation internationale de normalisation. (s.d.). [Normes et croissance économique].

https://www.iso.org/files/live/sites/isoorg/files/store/fr/PUB100456_fr.pdf

World Health Organization. (s.d.). Our work.

<https://www.who.int/fr/our-work>

Thirteenth General Programme of Work. (s. d.).

<https://www.who.int/about/general-programme-of-work/thirteenth>

Fondation Eduki. (2025). Genève internationale. Fondation Eduki.

https://eduki.ch/wp-content/uploads/2025/03/20140717_dossier_8_geneveinternationale_optimise.pdf

Beigbeder, Y. (1995). Chapitre I. Les origines historiques de l'OMS. In L'Organisation mondiale de la santé. Genève: Graduate Institute Publications.

<https://doi.org/10.4000/books.iheid.3966>

World Health Organization. (2025, May 20). World Health Assembly adopts historic pandemic agreement to make the world more equitable and safer from future pandemics.

<https://www.who.int/fr/news/item/20-05-2025-world-health-assembly-adopts-historic-pandemic-agreement-to-make-the-world-more-equitable-and-safer-from-future-pandemics>

Office fédéral de la communication. (s.d.). L'UIT, un trait d'union de la société de l'information.
<https://www.bakom.admin.ch/fr/luit-un-trait-dunion-de-la-societe-de-linformation>

Union internationale des télécommunications. (s.d.). Nos actions.
<https://www.itu.int/fr/action/Pages/default.aspx>

Union internationale des télécommunications. (s.d.). History of ITU.
<https://www.itu.int/fr/history/Pages/ITUsHistory-page-2.aspx>

Résilience des câbles sous-marins — UIT - 29 novembre 2024. (2024, 29 novembre). UN Geneva - Multimedia Newsroom.

<https://www.unognewsroom.org/story/fr/2441/submarine-cable-resilience-itu-29-novembre-2024>

Un groupe international est mis en place par l'UIT pour protéger les câbles sous-marins. (2024, 29 novembre). ONU Info.

<https://news.un.org/fr/story/2024/11/1151011>

Union internationale des télécommunications. (2026, 28 janvier). Why standards are key to agentic AI security and digital IDs.

<https://www.itu.int/hub/2026/01/why-standards-are-key-to-agentic-ai-security-and-digital-ids/>

UNICEF Suisse et Liechtenstein. (s.d.). Giga : connecter chaque école à Internet.
<https://www.unicef.ch/fr/giga>

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. (s.d.). Nos activités.
<https://www.unhcr.org/fr/nos-activites>

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. (2022, 14 décembre). Le HCR salue la décision du Kenya de mettre fin à l'apatridie de la population Pemba.

<https://www.unhcr.org/fr/actualites/communiques-de-presse/le-hcr-salue-la-decision-du-kenya-de-mettre-fin-lapatridie-de-la>

Digitec. (s.d.). La télégraphie : l'Internet du XIXe siècle.
<https://www.digitec.ch/fr/page/la-telegraphie-linternet-du-19e-siecle-37482>

Organisation météorologique mondiale. (2017). Règlement technique de l'OMM : entretien avec Dimitar Ivanov.

<https://wmo.int/fr/media/magazine-article/reglement-technique-de-lomm-entretien-avec-dimitar-ivanov>

Organisation météorologique mondiale. (s.d.). Descriptions des nuages.
<https://cloudatlas.wmo.int/fr/descriptions-of-clouds.html>

Organisation météorologique mondiale. (s.d.). Commissions techniques.
<https://wmo.int/fr/about-us/governance/technical-commissions>

Organisation météorologique mondiale. (s.d.). Successful CREWS project improves meteorological service delivery in Guinea.

<https://wmo.int/media/project-update/successful-crews-project-improves-meteorological-service-delivery-guinea>

Logean, S. (2024, 5 mai). La physique des particules est au cœur de nombreuses avancées médicales contre le cancer. Le Temps.

<https://www.letemps.ch/sciences/sante/la-physique-des-particules-est-au-coeur-de-nombreuses-avancees-medicales-contre-le-cancer?srltid=AfmBOoo9ArX1mzPfMOFSkWcTgY7HMPwTWo-NoZpCrhYaFmyRjl1HGhY1d>

World Intellectual Property Organization. (n.d.). About WIPO.
<https://www.wipo.int/fr/web/about-wipo>

World Intellectual Property Organization. (n.d.). History of WIPO.
<https://www.wipo.int/fr/web/about-wipo/history>

World Intellectual Property Organization. (n.d.). Introduction to the PCT system.
<https://www.wipo.int/fr/web/pct-system/introduction>

World Intellectual Property Organization Arbitration and Mediation Center. (n.d.). Background.
<https://www.wipo.int/amc/fr/center/background.html>

World Intellectual Property Organization Arbitration and Mediation Center. (2026). WIPO domain name decisions: News 2026/0001.
https://www.wipo.int/amc/en/domains/news/2026/news_0001.html

World Intellectual Property Organization. (n.d.). Treaties.
<https://www.wipo.int/fr/web/treaties>

World Intellectual Property Organization. (n.d.). PATENTSCOPE.
<https://www.wipo.int/fr/web/patentscope>

Genève, un moteur innovant pour la coopération internationale

Swissinfo. (n.d.). Le WEF est-il en mesure d'enrayer la démondialisation ?
<https://www.swissinfo.ch/fre/economie/le-wef-est-il-en-mesure-d-enrayer-la-d%C3%A9mondialisation/47608136>

Intergovernmental Panel on Climate Change. (n.d.). About the IPCC.
<https://www.ipcc.ch/about/>

International Science Council. (n.d.). The origins of the IPCC: How the world woke up to climate change.
<https://fr.council.science/blog/the-origins-of-the-ipcc-how-the-world-woke-up-to-climate-change/>

Fondation pour Genève. (2023). Diplomatie scientifique :une chance pour Genève (Bulletin). L'observatoire de la Fondation pour Genève
https://www.fondationpourgeneve.ch/wp-content/uploads/2023/06/Bulletin-Diplomatie-scientifique_FPG_digital.pdf

Office cantonal des systèmes d'information et du numérique (2026), L'informatique quantique : comprendre une technologie d'avenir, Genève numérique
<https://www.ge.ch/actualite/informatique-quantique-comprendre-technologie-avenir-28-01-2026>

UNICEF. (2023, December 19). COVID-19 : COVAX prendra fin le 31 décembre 2023.
<https://www.unicef.fr/article/covid-19-covax-prendra-fin-le-31-decembre-2023/>

Geneva International. (n.d.). Éliminer la variole.
<https://www.geneve-int.ch/fr/eliminer-la-variole>

Le Monde. (2005, December 15). Le défi des vaccins dans les pays les plus pauvres.
https://www.lemonde.fr/planete/article/2005/12/15/le-defi-des-vaccins-dans-les-pays-les-plus-pauvres_721621_3244.html

Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights. (n.d.). About us.
<https://www.ohchr.org/fr/about-us>

Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights. (n.d.). Examen périodique universel.
<https://www.ohchr.org/fr/hr-bodies/upr/upr-home>

Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights. (n.d.). Conseil des droits de l'homme.
<https://www.ohchr.org/fr/hr-bodies/hrc/about-council>

Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights. (n.d.). What we do.
<https://www.ohchr.org/fr/about-us/what-we-do>

Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights. (n.d.). Where we work.
<https://www.ohchr.org/fr/about-us/where-we-work>

Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights. (n.d.). Reporting violations.
https://www.ohchr.org/fr/reporting_violations

Office of the United Nations at Geneva (2026), La communauté internationale célèbre en 2026 le vingtième anniversaire de l'adoption de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées

<https://www.ungeneva.org/fr/news-media/press-release/2026/03/celebrating-20-year-legacy-international-convention-protection-all>

Bussard, S. (2026, 13 mars), Le Conseil des droits de l'homme, forum des opprimés de la planète et «pont entre Genève et New York» Le Temps.

<https://www.letemps.ch/monde/le-conseil-des-droits-de-l-homme-forum-des-opprimes-de-la-planete-et-pont-entre-geneve-et-new-york?srsId=AfmBOortTsEYTrG-mwDoPEg3b88jDYNcZvIUgcX8xSy0GOcgfV-mAYVfe>

Burkhalter, D. (2026, 24 janvier), Le Conseil des droits de l'homme exige une enquête urgente sur la répression en Iran, Swissinfo

<https://www.swissinfo.ch/fre/geneve-internationale/le-conseil-des-droits-de-lhomme-exige-une-enqu%c3%aate-urgente-sur-la-r%c3%a9pression-en-iran/90829575>

Département fédéral des affaires étrangères (DFAE). (2026, 1 février). Innovation. <https://www.eda.admin.ch/fr/la-geneve-internationale-innovation>

Le Temps. (2024, 4 décembre). Le CICR se dote de ses propres directives pour une utilisation raisonnable de l'intelligence artificielle. <https://www.letemps.ch/cyber/intelligence-artificielle/le-cicr-se-dote-de-ses-propres-directives-pour-une-utilisation-raisonnable-de-l-intelligence-artificielle>

Comité international de la Croix-Rouge (CICR). (2023, 6 octobre). Ce que vous devez savoir sur l'intelligence artificielle dans les conflits armés. <https://www.icrc.org/fr/document/ce-que-vous-devez-savoir-sur-intelligence-artificielle-dans-les-conflits-armes>

BFMTV. (2026, 20 février). Moins de battage et moins de peurs : l'ONU lance une commission pour assurer un contrôle humain de l'IA et mettre en place des protections plus adaptées à ses risques. https://www.bfmtv.com/tech/intelligence-artificielle/moins-de-battage-et-moins-de-peurs-l-onu-lance-une-commission-pour-assurer-un-controle-humain-de-l-ia-et-mettre-en-place-des-protections-plus-adaptees-a-ses-risques_AD-202602200438.html

Trust Valley. (s. d.). Écosystème. <https://trustvalley.swiss/ecosysteme/>

Nations Unies. (2025, 20 février). Moins de battage et moins de peurs : le Secrétaire général annonce une commission pour assurer un contrôle humain de l'intelligence artificielle. <https://press.un.org/fr/2025/sgsm22776.doc.htm>

DiploFoundation. (s. d.). AI and diplomacy. <https://www.diplomacy.edu/topics/ai-and-diplomacy/>

Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO). (s. d.). Swiss AI Center. <https://www.hes-so.ch/swiss-ai-center>

Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). (s. d.). Pôle IA. <https://www.hug.ch/pole-ia>

The Graduate Institute, Geneva. (s. d.). Artificial intelligence. <https://www.graduateinstitute.ch/ai>

Des acteurs qui s'engagent pour la Genève internationale

Département fédéral des affaires étrangères. (n.d.). Page d'accueil. <https://www.dfae.admin.ch/fr/>

Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève. (n.d.). Page d'accueil. <https://www.mission-geneve.dfae.admin.ch/fr>

République et canton de Genève. (n.d.). Direction des affaires internationales (DAI). <https://www.ge.ch/organisation/dai-direction-affaires-internationales>

Ville de Genève. (n.d.). Service des relations extérieures et de la communication. <https://www.geneve.ch/autorites-administration/administration-municipale/secretariat-general/service-rela->

Fondation des immeubles pour les organisations internationales. (n.d.). Page d'accueil.
<https://www.fipoi.ch/>

Centre d'Accueil de la Genève Internationale. (n.d.). Actualités.
<https://www.cagi.ch/fr/?jsf=jet-engine:actus&tax=category:13>

Fondation pour l'accueil de la Genève internationale. (n.d.). Page d'accueil.
<https://fagi.org/fr/>

Fondation pour Genève. (n.d.). Page d'accueil.
<https://www.fondationpourgeneve.ch>

Fondation Eduki. (n.d.). Page d'accueil.
<https://eduki.ch>

Club Diplomatique de Genève. (n.d.). Page d'accueil.
<https://www.clubdiplomatie.ch>

Cercle international de Genève. (n.d.). Page d'accueil.
<https://www.cercleinternationalgeneve.ch>



Contenus élaborés par la Fondation pour Genève en 2026

Rédaction : Bénédicte Casaï, avec le précieux soutien d'Aline Da Costa

Mise en page : Bénédicte Casaï

Relecture externe : Fondation Eduki

© Fondation pour Genève, tous droits réservés